

MARCOLS LES EAUX

LA REVUE MUNICIPALE 2025



MAIRIE
07190 MARCOLS LES EAUX

Sommaire

LA REVUE MUNICIPALE 2025

~ PUBLIÉE EN 2026 ~

MOT DU MAIRE	PAGE 3
FINANCES	PAGE 4
PRINCIPALES DÉLIBERATIONS	PAGE 6
VIE ASSOCIATIVE	PAGE 19
VIE COMMUNALE	PAGE 31
ÉTAT CIVIL	PAGE 37
NOUVEAUX ARRIVANTS	PAGE 37
COMMERCES - HÉBERGEMENTS - SERVICES	PAGE 38

MAIRIE DE MARCOLS LES EAUX

Tél : 04 75 65 63 36 - E-mail : mairie@marcols-les-eaux.fr
www.marcols-les-eaux.fr

Directeur de publication : Monsieur François BLACHE - Comité de rédaction : Mesdames Anne-Marie ROUDIL et Sabine VIALLE - Ont participé : François BLACHE, Georgette SABY, Sylvain SOUCHE, Linaëlle CHANAL, Isabelle FEHRENBACH, Laurent WILLIOT, Yvan MUSCHITZ, Baptiste GALOP, Camille CHANAL, Nathalie ESCOFFIER, Marc Henri BOUCHET et Maxime BLACHE
Mise en page : unhommedesbois.fr - Imprimé par nos soins



MARCOLS LES EAUX EST UNE COMMUNE MEMBRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

Mot du Maire

CHÈRES MARCOLAISES ET CHERS MARCOLAIS,

Nous avons laissé l'année 2024 dans l'incertitude, quant au contexte politique national. 2025 ne nous aura pas encouragés à positiver car nous avons connu une année politique instable.

Malgré ces difficultés, nous avons pu mener à bien les projets de la commune : je pense en particulier à la réfection du toit de l'école et de la salle des associations et la pose de panneaux photovoltaïques qui nous permettra d'aller de l'avant dans la recherche de solutions économiques d'une part et environnementales d'autre part. 2025 sera la dernière année de notre mandature, débutée en 2020 et qui a connu quelques soubresauts à ses débuts.

La situation s'est bien apaisée depuis 2022, c'est pourquoi la majeure partie du conseil municipal actuel souhaite poursuivre le travail engagé.

Nous présenterons donc à vos suffrages en mars 2026, la même équipe, enrichie de nouvelles personnes prêtes à donner de leur temps pour servir notre beau village et aider à son développement.



A titre personnel, 2025 fut marqué par un accident du travail qui m'a tenu éloigné de Marcols-les-Eaux pendant 3 mois. J'ai tout de même pu assumer mes fonctions grâce à une équipe soudée et solidaire. Je profite de ce mot pour remercier les élus, adjoints et conseillers, le personnel communal pour avoir permis que les « affaires » de la commune ne soient pas pénalisées par cette absence.

Je vous remercie pour vos marques de sympathie, vos encouragements tout au long de cette période.
Votre bienveillance a été réconfortante.

Au moment de conclure, j'ai une pensée particulière pour les Marcolaises et Marcolais qui nous ont quittés cette année ainsi que pour celles et ceux qui connaissent des soucis de santé.

Je vous souhaite une bonne année 2026 et surtout une bonne santé.

Bien à vous,

→ FRANÇOIS BLACHE

Finances

BUDGET GÉNÉRAL

Compte Administratif 2025

→ Affectation des résultats CA 2024 sur 2025 – Budget général

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		239 784,30€	14 153,56€		14 153,56€	239 784,30€
Opérations exercices	314 277,45€	419 448,78€	193 426,76€		507 704,21€	512 279,59€
Totaux		659 234,08€	197 880,32€		521 857,77€	761 063,89€
Résultat de clôture		344 956,63€	96 050,51€			239 209,12€
	Besoin de financement		96 050,51€			
	Excédent de financement					
	Reste à réaliser	B	6 000,00€	18 845,00€		
	Besoin de financement		12 845,00€		D=B-C	
	Excédent de financement					
	Besoin total de financement		83 205,51€		E=A-D	
	Excédent total de financement					
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de		F	83 205,51€	au compte 1068 Investissement		
		G	261 751,12€	au compte 002 Excédent ou déficit fonctionnement reporté		
		I		F+G=H		
				I	au compte 001 Excédent d'investissement reporté	

Vote du budget 2025

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	549 300€	549 300€
SECTION D'INVESTISSEMENT	302 655€	302 655€
TOTAL	851 955€	851 955€

MARCOLS LES EAUX

BUDGET CHALEUR

Compte administratif

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	138 282.45€	64 161.53€
RECETTES	107 253.53€	91 522.06€
RESULTAT EXERCICE	- 31 028.92€	27 360.53€
REPORT N-1	59 782.04€	413.63€
RESULTAT GLOBAL	28 753.12€	27 774.16€

Vote du budget vente de chaleur

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	120 500€	120 500€
SECTION D'INVESTISSEMENT	97 774.16€	97 774.16€
TOTAL	218 274.16€	218 274.16€

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte administratif

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT EXERCICE
FONCTIONNEMENT	4 033.20€	4 838.03€	804.83€
REPORT		4 130.53€	
RÉSULTAT	4 033.20€	8 968.56€	4 935.36€

Budget 2025

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 235.36€	20 235.36€
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 000€	2 000€
TOTAL	4 880€	4 880€

LES 5 AXES DU BUDGET 2025 :

- 1./ Maintien de la participation financière au prix du repas de la cantine pour toutes les familles à hauteur de 0,50 euros par repas et par enfant.
- 2./ Subvention à l'Amicale Laïque d'un montant de 400 euros pour l'organisation du Noël 2025 des enfants de l'école de la Glueyre.
- 3./ Attribution d'une carte cadeau auprès de la FNAC, d'un montant de 30 euros, pour tout élève rentrant au collège.
- 4./ Réitération, pour les personnes de plus de 65 ans, de l'attribution gratuite soit d'un repas (18 janvier 2026) soit d'un colis gourmand en fin d'année. Les bénéficiaires choisissent ce qui leur plaît le mieux.
- 5./ Organisation d'un goûter offert à tous les résidents de l'EHPAD Camous Salomon au mois de décembre 2025).

Principales délibérations

SÉANCE DU 23 JANVIER 2025

→ CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE

Le Maire propose à l'assemblée la création, à compter du 1^{er} janvier 2025 d'un emploi permanent d'agent administratif dans le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 29 heures.

Pour l'emploi permanent de « secrétaire général de mairie ».

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétariat général de mairie. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné. Toutefois, par dérogation à la règle énoncée à l'article L.311-1 du code général de la fonction publique, pour des besoins de continuité du service, un agent contractuel territorial pourra être recruté pour occuper l'emploi permanent afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial dans les conditions de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée dans la limite d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi concerné par un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

→ CONVENTION POUR LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Le maire propose de renouveler la convention de « mise à disposition du service de repas à domicile »

entre la CAPCA, le CIAS (centre intercommunal d'aide sociale) et la commune.

Il rappelle l'intérêt pour les parties de poursuivre la collaboration pour le portage du repas à domicile. La CAPCA et le CIAS ont émis un avis favorable à ce renouvellement.

Le renouvellement est proposé pour 3 ans soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à signer la convention de « mise à disposition du service de repas à domicile » entre la CAPCA, le CIAS et la commune.

SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2025

→ CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN COMMUNAL DE SÉNOULIS

Le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier arrivé en mairie le 23 janvier 2025, Monsieur Cécillon Nicolas et Madame Pointet Nathalie, représentants de la SCI N au Carré souhaitent acquérir une partie du chemin communal nommé Impasse de Bourboulas. Ce chemin dessert uniquement leur propriété de Sénoulis. La partie concernée commence au niveau de la parcelle E 580 et se termine au niveau de la parcelle E 478. Il est rappelé que ce chemin est communal depuis la délibération du 14 octobre 2004, suite à la demande des anciens propriétaires de classer le chemin en voie communale.

Suite à une première discussion lors du conseil municipal du 23 janvier, le conseil municipal a émis un avis favorable à cette cession.

Après avoir pris connaissance du plan proposé pour la partie cédée, le conseil municipal accepte cette cession à l'euro symbolique. La totalité des charges engendrées par cette procédure de déclassement est à la charge des acquéreurs (géomètre, notaire, enquête publique, travaux, et toutes charges en découlant). Il est nécessaire de faire intervenir un géomètre afin de faire délimiter la surface cédée ainsi qu'attribuer un numéro de cadastre à la parcelle cédée.

Il est précisé qu'une aire de retournement devra être créée, dès la cession du chemin, dans la parcelle

E 580, afin que les véhicules arrivant jusqu'à la partie qui sera privée puissent aisément faire demi-tour. A cette fin, une partie de la parcelle E 580 devra être cédée par les propriétaires à la commune. Cette aire de retournement, dont les travaux de création seront également à la charge de l'acquéreur, devra être d'une surface suffisante pour permettre le retournement d'un véhicule de gros gabarit (type grumiers ou véhicules d'incendie).

Cette procédure nécessite l'ouverture d'une enquête publique.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

- Accepte cette cession dans les conditions énumérées ci-dessus, à l'euro symbolique contre la prise en charge de tous les frais par l'acquéreur
- Autorise Mr le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'ouverture de l'enquête publique
- Précise que si cette procédure n'avait pas une issue favorable à l'issue de l'enquête publique ou pour toutes autres raisons, les frais déjà engagés seront à la charge de la SCI N au Carré

Cette délibération permet l'ouverture de la procédure de déclassement, il est précisé que lorsque les conclusions de l'enquête publique seront connues, le conseil municipal devra délibérer à nouveau pour décider du classement ou non de ce chemin en voie communale.

→ ORGANISATION DE LA JOURNÉE DU 11 NOVEMBRE 2025

Le maire fait part de la proposition de la compagnie de théâtre La Naïve, représentée par Hervé Pézière, de donner une représentation de leur pièce de théâtre intitulée « Poilu Show ». Cette représentation se jouera le jour de la commémoration du 11 novembre. Il a été proposé au comité local du souvenir français de porter l'organisation de cette représentation.

Dans son aspect technique, cette représentation nécessite la mise à disposition la salle des fêtes de Gourjatoux gratuitement à l'association, une scène

est prêtée par la mairie de Gluiras, les services techniques iront la chercher. La commémoration de l'armistice se fera en fin de matinée et la pièce de théâtre aura lieu en début d'après-midi. L'association propose d'organiser un repas en collaboration avec le bar restaurant « Le Petit Marcolais », afin que les participants puissent rester la journée.

Dans son aspect financier, la représentation coûte 1317.90€ avec les frais de déplacement. Il faut prévoir également la prise en charge de 3 repas. Le comité local du souvenir français a recherché des financements et a déjà obtenu des réponses positives de l'ONAC (Office national des anciens combattants) et de l'UFACVG (Union fédérale des anciens combattants et victimes de guerre) 07. Le coût de l'organisation de cette journée devrait être couvert par des subventions, la billetterie du théâtre et le prix du repas.

Cette journée est organisée en partenariat et avec tout le soutien de la mairie, combinée avec la commémoration de l'armistice habituellement organisé par la mairie. Afin de permettre à l'association organisatrice d'engager des frais de réservation de la pièce de théâtre et pouvoir envisager sereinement l'organisation de cet évènement, Mr le Maire propose au conseil municipal de s'engager à couvrir l'éventuel déficit financier de l'organisation de cette journée.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité dit que :

Le déficit financier qui pourrait découler de cette manifestation sera porté par la mairie et que des crédits budgétaires seront ouverts en conséquence. L'association organisatrice devra fournir un bilan financier détaillé après la manifestation faisant apparaître le montant de son déficit.

Cette aide sera apportée sous la forme d'une subvention équivalente au montant du déficit

→ ACHAT DE LA PARCELLE AB 346, ROUTE DE GOURJATOUX

Le maire expose au conseil municipal la situation de la route communale de Gourjatoux. Elle était concernée par une procédure de régularisation engagée avec un cabinet de géomètre depuis 2021. La mairie a voulu reprendre cette procédure afin

de régulariser la situation de la route rapidement. Après examen du dossier et avec l'expertise du géomètre, il s'est avéré que la route, sur toute sa longueur, couvre la parcelle AB 346, qui n'appartient pas à la commune.

Afin de mettre en conformité la route communale, le propriétaire de la parcelle accepte de la céder à l'euro symbolique à la commune. Cette parcelle fait 735 m².

Un acte de vente pour la parcelle AB 342 étant déjà en cours de rédaction chez le notaire, cette parcelle appartenant au même propriétaire vendeur, un seul acte sera établi. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle AB 346 d'une surface de 735 m² à Mme Annabelle GABARD. Par la suite lorsque la parcelle sera propriété de la commune la situation de la route sera régularisée.

SÉANCE DU 27 MARS 2025

→ DOSSIER COUP DE POUSSÉ PNR (PARC NATUREL RÉGIONAL) 2025

Le maire expose au conseil municipal le projet qui a été rédigé dans le cadre de l'implantation d'une signalétique locale sur le territoire de la commune. Ce projet fait suite à une première étude menée en collaboration avec le PNR en 2021 et à la demande d'entreprises du territoire qui souhaitent voir ce projet se poursuivre.

Lors de la réunion du conseil municipal du 21 novembre 2024, le conseil municipal avait donné un accord de principe favorable à la reprise du projet et à une inscription au budget prévisionnel 2025.

Une première rencontre a eu lieu avec Marie Guiraud, chargée de mission infrastructures et paysages au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Lors de cette rencontre, les lieux d'implantation ainsi que les entreprises et les lieux à indiquer ont été listés. 12 supports et 46 lames sont nécessaires pour installer une signalétique conforme sur toute la commune. Une liste de potentiels fabricants a été fourni afin de les solliciter pour obtenir un tarif.

Le premier devis réceptionné à ce jour fait

apparaître un montant total de dépenses de 13 597 €, décomposé en 7354 € pour la fourniture du matériel et 6243 € pour la pose.

Le conseil municipal, à la suite de cet exposé :

Autorise Mr le maire à solliciter l'aide « coup de pousse 2025 » du PNR et à engager toutes les démarches nécessaires à la poursuite du projet.

Décide que les lames individuelles les concernant seront facturées aux entreprises à prix coutant et que chaque entreprise sera libre de choisir le nombre et le lieu d'implantation de ces lames

Décide de ne pas solliciter les fabricants pour la pose mais uniquement pour le matériel qui sera implantés par les agents techniques.

Précise qu'à l'issue de cette installation toute pose de panneaux non conformes sera interdite.

SÉANCE DU 02 AVRIL 2025

→ VOTE DU BUDGET

SÉANCE DU 15 MAI 2025

→ DEMANDE DE SUBVENTION ATOUT RURALITÉ TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Le maire présente au conseil municipal le dispositif d'aides Atout Ruralité proposé par le Département de l'Ardèche. Ce dispositif comporte un volet Pacte routier qui permet de solliciter une aide de 40 % pour les travaux de voirie. Il rappelle les travaux votés pour 2025 :

- Aménagement du chemin de la Croze : 14 800€ HT
- Réfection de murs de soutènement au hameau de Veyries : 5000€ HT
- Goudronnage rue des écoles et hameau de Mauras : 11 354.80€ HT

Le montant total des travaux prévus s'élève à 31 154.80 € HT, le montant de l'aide sollicitée s'élève à 12 461.92 €.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier de subvention auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre

de son programme d'aide Atout Ruralité 07, volet Pacte routier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide les travaux envisagés et autorise le maire à solliciter une aide financière auprès du Département de l'Ardèche, à l'unanimité.

SÉANCE DU 19 JUIN 2025

→ LOCATION DU NOUVEAU CHAPITEAU

Le maire rappelle que l'achat d'un chapiteau a été inscrit au budget prévisionnel 2025. Le chapiteau a été commandé. Il s'agit d'un modèle ERP (établissement recevant du public) de 6mx8m. Comme évoqué lors du vote du budget le chapiteau est financé par la commune avec l'aide des associations volontaires, à ce jour 2600€ ont été proposés par 4 associations marcolaises. Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les modalités de prêt ou de location du chapiteau. Lors de cette commande, une tonnelle de 3mx6m dépliable a également été achetée.

Le premier chapiteau commandé ne correspond pas aux attentes de la commune, la structure est trop légère et le montage complexe pour monter la structure pour une courte durée d'utilisation. Un modèle plus adapté a été commandé et devrait être livré pour la saison estivale.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

- Le chapiteau sera mis à disposition gratuitement aux associations qui ont participé à son financement, à savoir le Comité Inter Associations, l'Association Intercommunale de la Glueyre, Moulins et Moulinages et l'Amicale laïque des écoles.
- Le tarif de 150€/week-end est établi pour les autres associations du village
- Le chapiteau ne sera pas loué aux particuliers ni aux associations extérieures à la commune
- Une caution de 500€ sera demandé à tous les utilisateurs
- Le chapiteau sera monté et démonté uniquement en présence d'un agent technique ou d'un élu référent : Lionel VIALLE ou Baptiste BONNET
- Autoriser les services administratifs à établir

un règlement d'utilisation et un contrat de location

- La tonnelle sera mise à disposition uniquement aux associations qui ont participé à son financement.

→ DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UNE VOIE COMMUNALE

Le maire rappelle la procédure de déclassement d'une partie de la voie communale N°101, impasse de Bourboulas, conformément à la délibération N°2025-007.

L'enquête publique nécessaire est arrivée à son terme le 26 mai 2025 et le rapport du commissaire enquêteur a été transmis à la mairie.

Le commissaire enquêteur donne un avis favorable au déclassement, après avoir pris connaissance de l'ensemble des remarques portées au registre et de plusieurs rencontres lors de ses permanences en mairie.

Extrait du rapport de Mr Giazz, commissaire enquêteur :

Conclusion

Etant donné que :

- La demande ne portera plus que sur une portion moins importante de voie communale de 330 mètres linéaires au lieu de 425,*
- la voie à déclasser se situe à la toute extrémité de l'Impasse de Bouboulas et qu'elle ne desservira que la ferme de Sénoulis, sans porter préjudice à un éventuel maillage des voies communales,*
- que les propriétaires de la ferme de Sénoulis acceptent d'assumer les conséquences de cette privatisation et de prendre à leur charge la réalisation de l'aire de retournement au droit des parcelles E 580 et E 581, et tous les frais afférents à cette procédure de déclassement,*

Je donne un avis favorable à la demande de déclassement d'une partie de la voie communale « Impasse de Bouboulas » au droit des parcelles E 585 (à l'Ouest) et E 588 (à l'Est) [de part et d'autre de la piste] jusqu'à la parcelle E 478 avec réalisation d'une aire de retournement sur les parcelles E 580 et E 581. Avant la délibération, la commune devra veiller à ce que cette aire soit complètement réalisée.

Après avoir pris connaissance du rapport du

commissaire enquêteur, il est proposé :

D'autoriser le maire à poursuivre les démarches nécessaires au déclassement de la voie communale N°101 au droit des parcelles E 585 et E 588 comme le recommande le commissaire enquêteur. La parcelle cédée sera déterminée après passage d'un géomètre.

- Précise que la délibération de déclassement interviendra à la fin des démarches et notamment après la réalisation de l'aire de retournement aux normes, à la charge de la SCI Nau Carré. Cette aire de retournement sera également délimitée après intervention du géomètre et laissée propriété de la commune.
- Rappelle que la cession de la parcelle est faite gracieusement contre la prise en charge de tous les frais engagés dans la procédure de déclassement, y compris les frais liés à l'enquête publique

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer, Mr Marc BOUCHET, président de Fransylva, s'oppose à ce transfert, il trouve regrettable de diminuer la longueur de voies communales alors que la volonté de la commune est de favoriser l'exploitation des bois. Ce secteur est fortement boisé et largement représenté au sein de l'ASLGF. Il trouve que l'avis du commissaire enquêteur n'est pas cohérent avec les remarques portées au registre par les différents intervenants. Plusieurs conseillers soulèvent que ce chemin a été classé communal à la demande des anciens propriétaires et que la commune ne peut pas accéder à la demande des riverains à chaque changement de propriétaires.

Après avoir voté, le conseil municipal se porte favorable à la poursuite du projet de déclassement par :

- 5 voix pour
- 1 voix contre : Marc BOUCHET
- 2 abstentions : Baptiste BONNET et Claire JOUY

→ DEMANDE DE SUBVENTION ATOUT RURALITÉ

Le Maire rappelle les termes de la délibération votée lors du conseil municipal du 15 mai 2025 concernant la demande de subvention déposée auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité/pacte routier. Cette demande comportait des travaux de voirie ainsi

qu'une partie consacrée à la mise en priorité de la RD 102 dans la traversée du village.

Cette mise en priorité avait également été présentée dans le cadre d'un appel à projet des services du Département sur des aménagements routiers, ce dossier a été rejeté. Comme le stipule un rapport du CEREMA, il n'est pas conseillé de supprimer les priorités à droite en agglomération. Le maintien de la priorité à droite incite au ralentissement des véhicules.

Après présentation du rapport du CEREMA et lecture du courrier du Département de l'Ardèche concernant le refus de cette mise en priorité et afin de ne pas pénaliser l'étude du dossier déposé dans le cadre des travaux de voirie, et après échange avec les services du département, le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à modifier le plan de financement et le dossier qui sera présenté dans le cadre de la demande de subvention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification de la demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche et charge les services administratifs de modifier la demande en cours. Le dossier comporte les travaux de réfection de voirie, rue des écoles, quartier Mauras, quartier La Croze et la réfection d'un mur de soutènement au hameau de Veyries, pour un montant total de 31 154.80 € HT. Pour un financement attendu de 40 %, le reste étant à la charge de la commune.

→ CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS 2025

Le Maire fait part de la proposition de Mme Sabine Vialle de mener à nouveau en 2025 une campagne de stérilisation des chats errants, en partenariat avec la Fondation Brigitte Bardot et la clinique vétérinaire du Moulinon à Saint Sauveur de Montagut. Il rappelle que ces campagnes de stérilisation sont conduites depuis plusieurs années et que les résultats dans certains quartiers s'avèrent probants.

Certains secteurs ou hameaux présentent encore un nombre trop important de chats errants, certains présentent des signes de mauvaise santé, il propose au conseil municipal de mettre en place une campagne de stérilisation pour cette année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré décide :

- De mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants sur le territoire de la commune pour 10 chats
- De contacter la fondation Brigitte Bardot pour demander un soutien financier
- De nommer Sabine VIALLE élue référente de cette action
- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6228 du budget général 2025
- D'autoriser le maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à la mise en place de cette campagne, notamment la signature de l'arrêté municipal autorisant la capture des chats.

SÉANCE DU 22 JUILLET 2025

→ CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Madame ROUDIL Anne-Marie (qui gère, en sa qualité de première adjointe, la réunion en l'absence de Monsieur le maire), rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame ROUDIL expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la gestion du camping municipal et la livraison de portage des repas à domicile pour la saison estivale 2025. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au conseil municipal de créer, 2 emplois non permanents sur le grade d'agent technique dont la durée hebdomadaire de service est de 10h00 et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée de 2 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : De créer un emploi non permanent relevant du grade d'agent technique pour effectuer les

missions de portage des repas à domicile d'une durée hebdomadaire de travail égale à 10 heures, à compter du 1er juillet pour une durée maximale de 2 mois.

De créer un emploi non permanent relevant du grade d'agent technique pour effectuer la gestion du camping municipal d'une durée hebdomadaire de travail égale à 10 heures, à compter du 1er juillet pour une durée maximale de 2 mois.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut indice majoré 367, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

→ EMPRUNT INVESTISSEMENT 2025

Madame ROUDIL rappelle que lors du vote du budget annexe vente de chaleur 2025 il a été décidé de recourir à un emprunt afin de financer l'installation d'une centrale photovoltaïque. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Caisse d'Épargne, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter le prêt aux conditions ci-après :

Montant du prêt : 30 000,00 euros

Durée du prêt : 10 ans

Objet du prêt : financer la création d'une centrale photovoltaïque par le budget annexe 14904

Versement des fonds: versement des fonds en un ou plusieurs tirages au plus tard le 25 novembre 2025

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.48 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

PAS DE SÉANCE AU MOIS D'AOÛT 2025

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

→ GESTION ZONE HUMIDE DE GOURJATOUX

Le maire expose au conseil municipal la proposition de gestion de la zone humide de Gourjatoux, il rappelle que la commune est accompagnée par le

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche pour l'aménagement et la gestion de la zone.

Une convention de pâturages a été signée avec Anthony HART en mars 2024 afin de convenir des conditions de mise en pâture des ânes de manière à entretenir les terrains sans que la pression de pâturages ne dénature la zone.

La commune a fait clôturer le terrain et une entreprise de débroussaillage est intervenue en 2024 pour ouvrir les zones les plus embroussaillées. La suite des aménagements et des travaux de restauration envisagés est la création d'une mare, et les aménagements des berges du lac afin de favoriser l'émergence des odonates et augmenter le potentiel d'accueil de la biodiversité et plus particulièrement de la faune semi-aquatique. La création d'un sentier d'interprétation pour le grand public est envisagée.

Les conditions d'intervention de chacune des parties, ainsi que les travaux détaillés envisagés sont repris dans une convention de partenariat « Travaux de restauration de la zone humide de Gourjatoux ». La présente convention précise notamment les conditions financières de l'opération, le montant total des travaux est estimé à 8 000€, la contribution du PNR est de 75%, à savoir 6 000€. Il a été convenu que la part de la commune est convertie en horaires de travail des agents communaux pour la réalisation de la clôture et le débroussaillage.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention d'une durée égale au temps nécessaire à l'aboutissement du projet, l'achèvement de l'opération est prévu pour le premier trimestre 2026.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager les travaux sur devis de Mr Benjamin BONNET pour un montant de 3 184€TTC suite à la consultation menée auprès de plusieurs entreprises.

Lors de cette présentation il est évoqué la gestion actuelle de la zone humide ainsi que de la châtaigneraie de Gourjatoux par Anthony HART, le conseil municipal n'est pas satisfait de l'entretien de la châtaigneraie ainsi que du respect des termes de la convention de pâturages. Il est proposé de mettre fin au bail et à la convention de pâturages, afin de pouvoir proposer ces terrains à un autre agriculteur et ainsi mettre en valeur la châtaigneraie et le pâturage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir discuté et délibéré autorise le maire à :

- Signer la convention de partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche
- Engager les travaux de restauration et d'aménagement prévus par les termes de cette convention
- Engager les démarches de résiliation du bail agricole et de la convention de pâturages signés avec Anthony HART et proposer la location de ces terrains à un autre agriculteur.

→ VALIDATION DU DOCUMENT D'ARPENTAGE DE DÉCOUPAGE DE LA PARCELLE AB 396

Le maire rappelle au conseil municipal que dans la procédure de récupération par la commune de biens sans maître ? il a été décidé de rétrocéder la parcelle AB396, place Marie Giraud, aux propriétaires des maisons contigües. En effet cette parcelle constitue les cours actuelles des maisons cadastrées AB 301 et AB 302.

Pour se faire ? la parcelle a dû être découpée aux droits de chaque maison, suite au passage du géomètre. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le découpage proposé.

La parcelle AB 396 est divisée en 2 lots, lot A pour 25ca et lot B pour 15ca. Il est décidé de céder ces parcelles aux propriétaires des maisons attenantes. Le lot A sera cédé au propriétaire de la parcelle AB 302, le lot B au propriétaire de la parcelle AB 301. Il est précisé que cette cession ne pourra intervenir qu'à la fin de la démarche de récupération des biens sans maître, en attente de publication.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré donne un avis favorable à l'unanimité au découpage des parcelles, à leur revente, et autorise le maire à engager toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette procédure, notamment la signature des actes de vente.

→ MISE EN PLACE DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la

taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Cette taxe a été votée au préalable par la CAPCA. Si la commune ne votait pas l'application de cette taxe, les montants en résultant seraient perçus par la CAPCA.

→ MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT D'UTILISATION ET DE LOCATION DU CHAPITEAU

Le Maire rappelle qu'au budget prévisionnel 2025, il a été envisagé l'achat d'un chapiteau et d'une tonnelle de réception, cet achat a fait l'objet d'une demande de subvention Fonds de concours CAPCA, ainsi que d'un partenariat avec les associations volontaires. Suite à l'appel à participation l'AICG s'est engagée à participer à hauteur de 1000€, le Comité Inter Associations à hauteur de 1000€ et Moulins et moulinages 500€.

Le chapiteau et la tonnelle ont été achetés en juillet pour un montant total de 7221.00 € TTC. Le plan de financement est présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Chapiteau et tonnelle	7221€	
Participation CAPCA		2302€
Participation Associations		2500€
Participation commune		2419€
TOTAL	7221€	7221€

De plus une proposition de règlement d'utilisation a été rédigé par les services administratifs afin de définir des conditions de location.

Le conseil municipal, après lecture des documents

proposés, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement tel que présenté et autoriser le maire à facturer leur quote-part aux associations
- D'approuver le contrat de location tel que présenté.

→ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC MONSIEUR ET MADAME DUMAIS TOITURE BÂTIMENT ÉCOLE PARCELLE AB 478

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'installation de la centrale photovoltaïque au bâtiment des écoles, une partie privée de la toiture du préau est concernée par l'installation. Il précise qu'il convient de définir les conditions de réfection de la toiture et d'installation des panneaux sur cette partie appartenant à Monsieur et Madame Dumais, propriétaire de la maison cadastrée AB 478.

Un projet de convention a été rédigé par les services de l'office notarial du Cheylard, ce projet de convention stipule que :

La commune prendra à sa charge financière la réfection de la partie de toiture de la maison de Mr et Mme Dumais concernée par la pose des panneaux photovoltaïques

En contrepartie ces derniers :

- Ne seront pas indemnisés du fait de la pose de panneaux communaux sur leur toit privatif
- Ne seront pas en droit de demander une quelconque compensation financière du fait de la présence de ces panneaux et de la vente d'électricité par la commune

L'assurance des panneaux situés sur la partie privative sera prise en charge par la commune

Dans le cadre de l'obligation de déplacer les compteurs électriques actuels, Monsieur et Madame Dumais acceptent le passage en façade de leur bâtiment, nécessaire au raccordement de la partie école.

Après avoir pris connaissance du document exposé, après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation au Maire de signer cette convention et lui donne tous pouvoirs afin de mener à bien cette procédure.

La convention a été signée le 10 novembre 2025.

→ DEMANDE DE SUPPRESSION D'UNE LIGNE ENEDIS

Le Maire expose au conseil municipal la demande, en date du 23 septembre 2025, de Monsieur et Madame Cecillon, propriétaires de la ferme de Sénoulis. Suite à une demande de déplacement de leur compteur électrique en limite de propriété sur la parcelle A 205, Enedis leur a refusé ce déplacement et leur a signalé qu'en cas de suppression de leur abonnement, la totalité de la ligne les alimentant serait supprimée.

Cette ligne électrique traverse plusieurs communes, qui ont également été sollicitées dans le cadre du démontage.

Monsieur et Madame Cecillon demandent au conseil municipal de se prononcer favorablement au retrait des poteaux de la ligne électrique uniquement sur les parcelles leur appartenant sur la commune de Marcols.

Exposé des conditions de leur demande :

La demande faite par Mr et Mme Cecillon porte uniquement sur la partie de leur propriété située sur la commune de Marcols, il demande au conseil municipal de se prononcer pour le refus du démontage total de la ligne

- Ils prendront entièrement à leur charge l'ensemble des dépenses des travaux à effectuer
- Ils demandent le déplacement de leur compteur en limite de la parcelle A 205 afin qu'un abonné reste sur la ligne et que le démontage de la ligne ne pénalise pas de potentiels futurs projets
- Ils s'engagent pour prendre à leur charge les dépenses pour faire relier à nouveau leur propriété en cas de vente
- Ils attestent que les tests réalisés pour un système de production autonome sont concluants.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la demande de Mr et Mme Cecillon et des conditions de démontage de la ligne électrique émet un avis favorable à leur demande pour le démontage de la ligne uniquement sur les parcelles leur appartenant, sur la commune de

Marcols (partie rose sur le plan joint) et s'oppose au démontage total de la ligne électrique actuelle.

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2025

→ SIGNATURE DU CONTRAT COUVRANT LES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS, CONTRAT GROUPÉ CDG 07

Dans le respect du Code de la commande publique et après avoir recueilli les intentions des collectivités, le Centre de Gestion de l'Ardèche a lancé un marché en procédure avec négociation pour la mise en place d'un contrat groupe à adhésion facultative relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel des collectivités territoriales et établissements publics.

La Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion, réunie le vendredi 4 juillet 2025, a jugé l'offre de CNP ASSURANCES/RELYENS, économiquement viable et acceptable sur la base des critères d'attribution du marché, et a choisi de retenir cette offre.

Considérant que :

- la collectivité a donné mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance,
- la collectivité adhère actuellement au contrat groupe d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025,
- compte tenu des avantages d'une consultation groupée,

Il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion dont les principales caractéristiques sont les suivantes

- Durée du contrat : 4 ans – 1er janvier 2026/31 décembre 2029
- Contrat souscrit en capitalisation
- Délai de déclaration des sinistres : 120 jours sur l'ensemble des risques
- Garantie des taux 2 ans (01/01/2026 au 31/12/2027) sauf évolution réglementaire qui impacterait les garanties et prestations à verser.

→ SIGNATURE CONVENTION FONDS DE CONCOURS CAPCA 2025

Par délibération n°2025-04-23/90 en date du 23 avril 2025, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a approuvé un règlement fixant les modalités et conditions d'octroi de fonds de concours au titre de l'année 2025. Pour rappel, une enveloppe budgétaire de 300.000 € a été allouée à ce dispositif.

Suite de cette délibération, un appel à projets a été lancé auprès de l'ensemble des communes membres avec une date limite de remise des dossiers au 30 juin 2025.

La commune de Marcols les eaux a déposé les demandes suivantes :

- une demande dans les délais impartis pour le projet d'achat d'un chapiteau normé ERP,
- une demande dans les délais impartis pour le projet de création d'une passerelle au-dessus du ruisseau au chemin des Marcolais.

Après instruction par le bureau communautaire, le conseil communautaire a décidé d'allouer à la commune les fonds de concours en investissement d'un montant de 2311.60 € pour l'achat du chapiteau de 4.192 € pour la passerelle.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

→ DEMANDE DE SOUTIEN DETR 2026

Le Maire présente au conseil municipal la circulaire relative à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'exercice 2026. Il précise que le montant minimum de subvention est de 5 000€ pour un taux de financement variant de 20 à 40% par opération. Les dossiers pour la campagne 2026 doivent être déposés avant le 19 décembre 2025.

Dans le cadre de la démarche engagée au cours des précédentes années et suite à la réunion de la commission de développement du camping municipal le Maire propose d'inscrire le renouvellement de deux mobil 'home au camping municipal pour la saison 2026. Jérôme VIALLE a

consulté diverses entreprises afin d'obtenir un chiffrage plus précis quant à l'achat de mobil'home d'occasion ainsi que le coût du transport et du raccordement de nouvelles structures.

Le coût total estimé de cette opération représente un investissement global de 31 300 € HT pour les modèles choisis, équivalent de ceux existant en très mauvais état.

Suite à cette présentation, le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à solliciter un financement DETR/DSIL pour le renouvellement de 2 mobil'home au camping municipal. Il autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'élaboration de ce projet. Le montant attendu de subvention est de 12 520 €.

→ TARIF LOCAUX COMMUNAUX, HORS LOYER SOUMIS À L'IRL

Le maire rappelle les tarifs actuels en vigueur pour les locaux communaux non soumis à l'Indice de révision des loyers, pour lesquels la revalorisation annuelle est fixée par un taux national.

Les tarifs pour les différents locaux, autre que la salle des fêtes ont été révisés en octobre 2024 et ceux de la salle des fêtes en décembre 2021.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des tarifs actuels, après avoir constaté qu'aucun bâtiment n'avait fait l'objet d'amélioration justifiant d'une révision du loyer, décide à l'unanimité de maintenir les loyers actuels, sans aucune augmentation.

→ TARIF CAMPING 2026

Le Maire rappelle les tarifs en vigueur pour la location des emplacements et des structures au camping municipal. Il est proposé de ne pas modifier ces tarifs qui se composent comme suit :

Tarifs journaliers :

Forfait 2 adultes		12 €
Enfant de - de 5 ans		Gratuit
Enfant de 5 à 16 ans		1.50 €
Adulte supplémentaire (+ de 16 ans)	limité à 2 par emplacement	3 €
Douches sans emplacement		1.50 €

MARCOLS LES EAUX

Il est précisé qu'au-delà de 4 personnes de plus de 16 ans par emplacement, un emplacement supplémentaire sera facturé, le règlement du camping est modifié en ce sens.

Location des mobil' homes :

Nuitée	Semaine (7 nuitées)	2 semaines (14 nuitées)	3 semaines (21 nuitées)	1 mois (28 nuitées)
60 €	300 €	500 €	650 €	800 €

Location des tentes équipées GOBI 8 et GOBI 10 :

GOBI 8		GOBI 10	
Nuitée	Semaine (7 nuitées)	Nuitée	Semaine (7 nuitées)
30€	180€	35€	240€

Tarifs hors-saison pour les véhicules autonomes (du 01/10 au 30/11 et du 1/03 au 29/04), accès au branchement électrique, sans accès aux sanitaires :

Nuitée	Semaine (7 nuitées)	2 semaines (14 nuitées)	3 semaines (21 nuitées)	1 mois (28 nuitées)
4 €	28 €	56 €	84 €	120 €

A ces tarifs s'ajoute le coût de la désinfection des infrastructures (mobil' homes et tentes) réalisée par une entreprise après chaque départ (appliqué si nécessaire en cas de crise sanitaire et selon tarif du prestataire)

La réservation d'un mobil' home ou d'une tente équipée est effective à réception d'un acompte de 30 % du coût total du séjour.

Cautions à verser à l'arrivée et restituées en cas de respect des règles :

- Mobil 'home : 350 € pour la location du mobil home et 50 € pour le ménage
- Tentes GOBI : 150€ pour la location d'une tente et 50 € pour le ménage

Taxe de séjour : 0.22€/adulte et par nuit (montant facturé en plus du séjour)

Concernant la période d'ouverture les dates pour la saison 2026 sont :

- Du 24 avril au 30 septembre 2026 pour tous les emplacements

- Du 1^{er} mars au 23 avril 2026 et du 1^{er} octobre au 30 novembre 2026 uniquement aux véhicules autonomes
- Fermé du 1^{er} décembre 2025 au 28 février 2026 et du 1^{er} décembre 2026 au 28 février 2027.

→ CESSION DE BIENS ISSUS DE LA PROCÉDURE DE RÉCUPÉRATION DES BIENS SANS MAÎTRE

Le maire expose au conseil municipal que la procédure d'enregistrement des biens sans maître au domaine privé de la commune est terminée. Comme déjà évoqué au cours de la procédure, ces parcelles sont désormais proposables à la vente. Il rappelle que la parcelle AB 396 située en bordure de la calade du fournil a déjà fait l'objet d'une délibération en date du 25 septembre 2025 (N° 2024-034), elle sera revendue à l'euro symbolique aux propriétaires des maisons attenantes. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la liste des parcelles et de leur emplacement décide que certaines présentent un intérêt communal et qu'il convient d'en conserver la propriété.

La liste définitive des parcelles proposées à la vente se définit comme suit :

Section	N°	Lieu-dit	ha a ca
A	4	La Sagnette	2414
A	7	La Sagnette	4310
A	28	Les Farousseyres	5576
A	263	Creux de Farge	1116
A	266	Creux de Farge	1575
A	189	Ribier	1120
E	167	Barres de Prapommier	997
E	432	Les Aires	1281
H	217	Ladreyt de Veyries	2550
		Contenance Totale	20939

Les modalités de mise en vente sont définies ainsi : Vente au plus offrant du 1er janvier au 1er juin 2026, prix plancher 1 000€/hectare
Frais notaire à la charge de l'acquéreur
Réception des offres en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat, dossier complet consultable en mairie.

→ TARIF CHALEUR 2026

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur dont elle assure, depuis 2009, l'exploitation et la fourniture de chaleur auprès de ses abonnés. Sa tarification comporte, pour chaque contrat d'abonnement, une part proportionnelle R1 représentative de l'énergie consommée (consommation) et une part fixe R2 représentative du mode de consommation de l'abonné (abonnement). Ces tarifs ont été fixés en 2009, à la mise en service, avec un R1 consommation à 39.26 euros HT/MWh et un R2 abonnement à 68.53 euros HT/KW.

Les tarifs 2025 sont les suivants :

- R1 consommation : 78.05 euros HT/MWh
- R2 abonnement : 89.80 euros HT/KW

Pour 2026, après application des indices de révision établis dans le règlement de service les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026 se composent comme suit :

- R1 consommation : 79.42 euros HT/MWh soit 83.79€ TTC/MWh (taux de TVA 5.5%)
- R2 abonnement : 89.85 euros HT/KW soit 94.79€ TTC/KW (taux de TVA 5.5%)

→ RÉSILIATION BAIL ATELIER-RELAIS AVEC ATELIER DES BOUTIÈRES

Le maire rappelle que la société Atelier des Boutières, représentée par Pierre-Armand Dussex, est locataire de l'atelier relais depuis le 1^{er} octobre 2022. Depuis le début de la location la commune a fait face à des situations d'impayés de plus en plus récurrentes. A ce jour la dette s'élève au 31 août 2025 à 1 650.03€.

La commune a tenté à plusieurs reprises de rentrer en contact avec le gérant afin d'évoquer ces difficultés de recouvrement avec lui et envisager l'avenir de ce bail de location.

Courant août 2025, après plusieurs tentatives de communication, le gérant a repris contact avec la commune et fait connaître une potentielle offre de reprise de son activité et la vente de son matériel à une autre entreprise, recettes qui lui permettait de recouvrir sa dette.

A ce jour, sans nouvelles du gérant, ni de la potentielle reprise de son activité, afin de mettre un terme à l'accroissement de la dette, le Maire propose au conseil municipal de mettre fin à cette location par résiliation du bail commercial, le non-paiement des loyers constituant une faute de la part du locataire.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du montant de la dette, des difficultés rencontrées par les services administratifs et le service de gestion comptable de Privas pour faire recouvrir le montant des loyers, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire et les services administratifs à mettre en œuvre la procédure de résiliation du bail commercial. Un courrier recommandé orienté en ce sens lui sera adressé afin de lui proposer une rupture à l'amiable de ce bail au 31 décembre 2025.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

→ RÉSILIATION DU BAIL ET DE LA CONVENTION DE PÂTURAGE LIANT LA COMMUNE À UN AGRICULTEUR POUR LA ZONE AGRICOLE DE GOURJATOUX

Suite à l'exposé des conditions de location et d'exploitation de la zone humide de Gourjatoux et suite au constat effectué de non exploitation, de non entretien et de non-respect des termes de la convention de pâturage, le conseil municipal se prononce en faveur de la résiliation de ces 2 contrats (bail et convention de pâturage). Ces modalités prendront effet le 1^{er} janvier 2026. Le locataire en sera informé par courrier recommandé.

→ PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE LA CLASSE DE DÉCOUVERTE ORGANISÉE PAR L'ÉCOLE

Le Maire présente au conseil municipal le projet de classe de découverte pour les enfants de l'école au centre du Piroulet à Vassieux en Vercors, projet porté par les enseignants et l'association de l'amicale laïque des écoles. Le voyage aura lieu du 23 au 27 mars 2026, le thème sera natation dans

le cadre de l'obligation scolaire d'apprentissage de la nage.

Ce projet a déjà bénéficié du soutien du département à hauteur de 7€/nuit/enfant, la région Auvergne Rhône Alpes prend en charge les frais de transport, le Maire propose de participer à hauteur de 11€/nuit/enfant comme proposé dans le plan de financement exposé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le financement à hauteur de 11€/nuit/enfant, le montant total pour les 7 enfants est de 308€, cette somme sera inscrite au BP 2026.

Toiture	63 892€ TTC
Panneaux photovoltaïques	37 776€ TTC
Raccordement	960€ TTC
Bureau de Contrôle	600€ TTC
Imprévus 10%	10 171€ TTC
Honoraires S.D.E.	3 374€ TTC
TOTAL	116 773€ TTC
D.E.T.R. (Dotation Equipement des Territoires Ruraux)	28 545€

→ FINANCEMENT

La toiture par le Budget Général

Les panneaux photovoltaïques par le Budget chaleur (37 776€)

Avec un emprunt de 30 000€

→ MODIFICATION ET RACCORDEMENT DU COMPTEUR ÉCOLE

5 067€ TTC

→ GARAGE COMMUNAL

Création de sanitaires douche et wc : 2 547 € TTC

→ ACQUISITION DE TERRAINS

Parcelles succession de Madame Marie Duroux : 2 656 € TTC

Parcelle de Madame Annabelle Gabard : 1 169€ TTC

→ DIVERS

Remplacement de l'étrave : 6 500€ TTC

L'ancienne est mise en vente.

Installation d'un défibrillateur : 2 850€ TTC

Aménagement plage et achat de mobilier : 1 000€ TTC

Achat d'un chapiteau et d'une tonnelle : 7 220€ TTC

Attribution des aides :

CAPCA : **2 311€**

Associations Marcolaises (A.I.C.G – C.I.A. Moulins et Moulinages) : **2 500€**

Reste à charge pour la commune : 2 409€ TTC

Les chiffres en **gras** correspondent aux subventions CAPCA ou Département.

Travaux réalisés en 2025

→ VOIRIE ET RÉSEAUX COMMUNAUX

Réaménagement chemin accès de la Croze	11 340€ TTC
Préparation, nivelage, goudronnage rue de la Chaufferie et Mauras	14 317€ TTC
Attribution aide ATOUT RURALITE (Département)	8 051€
Route du Cros du Joux	714€ TTC
Réfection piste du Don	4 560€ TTC
Comblement de la ruine et toiture, Calade de la Farge - Ces travaux ont été réalisés en partie par nos agents communaux	4 252€ TTC
Comblement trou au niveau du PAV Place Marie Giraud et mise en place d'un réseau pluvial	3 087€ TTC
Poteaux stationnement devant le silo	1 920€ TTC

→ TOITURES ÉCOLE ET SALLE DES ASSOCIATIONS INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Vie associative



← L'ÉQUIPE DE L'AICG

ASSOCIATION INTER-COMMUNALE DE LA GLUEYRE

Pour cette année encore, l'AICG a souhaité animer l'été à Marcols-les-Eaux et à Albon-d'Ardèche ! Nous avons donc poursuivi la tradition en vous offrant des événements festifs et conviviaux :

- Le 14 juin, à Albon-d'Ardèche, nous avons célébré le feu de la Saint-Jean, avec l'ambiance assurée par DJ Djal et la présence de La Rôtisserie pour nous préparer ses délicieux kebabs.
- Le 3 juillet, en partenariat avec La Maison de l'Image, nous avons une fois de plus organisé une séance de cinéma en plein air avec la projection du film « Magma » – un moment chaleureux sous les étoiles !
- Le 12 juillet, place à la fête à Marcols-les-Eaux avec le bal de juillet, marqué par son magnifique feu d'artifice qui a illuminé le village.
- Enfin, le 2 août, nous avons retrouvé avec plaisir le bal de la myrtille, sur la place du village de Marcols-les-Eaux, accompagné d'une bombine géante préparée par le CIA, pour le plus grand bonheur de tous les gourmands...!

L'équipe de l'AICG vous remercie chaleureusement pour votre présence et votre fidélité à ses rendez-vous. Nous vous souhaitons une excellente année 2026 et avons hâte de vous retrouver lors de nos prochaines manifestations !

MARCOLS LES EAUX



UNE PARTIE DES BOIS
EXPLOITÉS CES DERNIERS
MOIS.

L'A.S.A. FORESTIÈRE (ASAFT)

L'ASA Forestière des Ribiers à Crouzet continue son développement.

L'Association Syndicale Autorisée Forestière des Ribiers à Crouzet, sise sur les communes de Marcols Les Eaux et Albon d'Ardèche, gère, depuis 1985, un massif forestier d'une centaine d'hectares (appartenant à 35 propriétaires) dans de fortes pentes. Elle vient de faire procéder à une éclaircie systématique d'une rangée sur cinq sur ce massif.

Plusieurs propriétaires de bois mûrs ont rejoint l'ASAFT en y apportant leurs parcelles qui ainsi ont pu être exploitées en utilisant les pistes de l'ASAFT tout en profitant de la vente groupée.. Ces nouvelles parcelles et leurs propriétaires participeront dorénavant à l'entretien des ouvrages (routes, pistes, places de dépôt). Pour réaliser cette vente groupée, les routes forestières ont dû être mises aux normes et des pistes forestières ont été créées pour le débardage et l'accès à la ressource ainsi que des places de dépôt. Les frais de ces rénovation/créations sont partagés par les adhérents vendeurs.

Cette éclaircie représente un volume de bois de plusieurs milliers de mètres de cubes : création de ressources ligneuses locales (pâte à papier et bois d'œuvre) et activité économique non délocalisable.

Les réseaux de desserte (routes, pistes, cloisonnements) et les places de dépôt seront utilisés à nouveau, dans quelques années pour réaliser une éclaircie sélective (enlèvement partiel des arbres permettant à ceux non prélevés de croître davantage). Le chantier actuel est donc un investissement pour l'avenir.

Pour ce faire, la société M.C.M.FORETS SERVICES a choisi d'utiliser un matériel forestier novateur, le T-WINCH.

Le mercredi 22 octobre 2025, l'ASAFT a convié de nombreux acteurs ardéchois de la forêt, à une demi-journée de découverte sur le terrain de l'utilisation du T-WINCH (O.N.F., C.N.P.F., experts et gestionnaires forestiers, adhérents de Fransylva 07 et 26, technicien NEOSYLVIA, stagiaires en formation...).

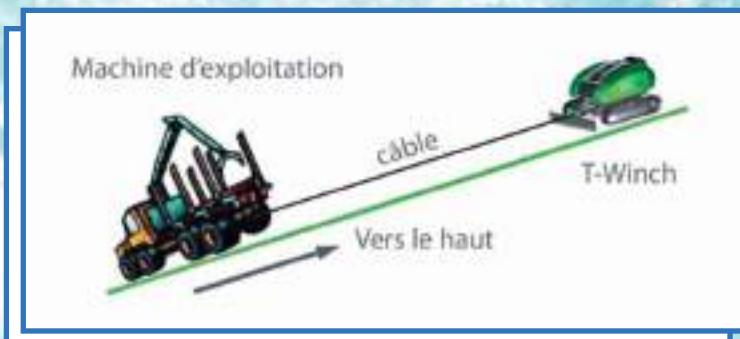
MARCOLS LES EAUX

QU'EST-CE QUE LE T-WINCH ?

Le T-winck est un treuil d'assistance,autonome et intelligent, qui permet aux machines de travailler dans des fortes pentes de manière sécuritaire et aisée tout en tenant compte des conditions environnementales en minimisant l'impact au sol.

LES PROCHAINES ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT DE L'ASAF :

- Rédaction d'un Plan Simple de Gestion Concerté
- Adhésion à la certification forestière PEFC
- Amélioration des accès pour l'exploitation forestière (ouvrages et sécurisation juridique) et la DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie)
- deuxième éclaircie (sélective)
- reboisement des parcelles brûlées en 2003
- travail réalisé en cohérence avec l'ASLGF créée en 2025



LE T-WINCH EST UN TREUIL AUTONOME
INTELLIGENT MONTÉ SUR CHENILLES QUI SE
FIXE EN AMONT DE LA LIGNE D'EXPLOITATION.





MERCI POUR TOUT JEANETTE !

PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR EN VAL D'EYRIEUX

La paroisse Sacré Cœur en Val'Eyrieux regroupe treize clochers dont celui de Marcols.

La paroisse a été très affectée par le décès brutal, le 24 mars, de notre « Jeanette » (photo). Elle s'est tant dévouée pour notre église, toujours présente, toujours souriante. Elle a été un don précieux pour notre communauté.

Elle s'occupait quotidiennement de l'ouverture et la fermeture de l'église, quelque soit le temps ! Elle entretenait également celle-ci, la fleurissait. La paroisse lui en est très reconnaissante.

Ce triste évènement a eu des répercussions sur l'organisation de la vie de notre clocher. Désormais, l'église est ouverte les week-end et les mercredis. Tout volontaire pour réaliser cette tâche est le bienvenu et peut se manifester auprès de Baptistine Galop.

Les deux messes mensuelles perdurent : une à l'église et une à l'EHPAD. Elles sont assurées par le Père Bertin Diémé qui vient de fêter son jubilé de 25 ans d'ordination presbytérale le 30 novembre dernier, sous la présidence de Monseigneur Hervé Giraud, Archevêque de Viviers. Nous le remercions pour son dévouement, d'autant plus que sa charge vient d'augmenter suite à la retraite récente du Père André Rey.

Pour le comité paroissial,
Baptistine Galop

LE CLUB DES BRUYÈRES

Cette année 2025, il a continué son activité tant bien que mal.

Nos quelques coincheurs restent présents, attachés à cette activité. Il compte 25 adhérents.

Le club est ouvert tous les mercredis après-midi, de 14 h à 18h, salle des associations.

D'autres jeux sont à votre disposition : Scrabble, dominos,... ou tout simplement vous pourrez venir prendre un verre afin de rompre votre solitude.

La cotisation annuelle est de 18 euros.

Deux personnes nous ont malheureusement quitté cette année : Raymond MAURE et Jeanne CORNU. Merci à eux pour leur gentillesse et leur dévouement. Nous leur rendons un grand hommage.

Au mois de mai a eu lieu à la salle de Gourjatoux, la journée Pro-confort. Un animateur a présenté certains articles. 19 personnes étaient présentes et ont été conviées au repas de midi au Petit Marcolais. Certaines personnes du club rejoignent le mardi après-midi le club de Saint Pierreville afin de coincer encore et encore. Elles apprécient ce moment de détente et ont élargi leurs connaissances.

Le 1^{er} juillet 2025, « Ensemble et Solidaire » nous a rejoint à la salle de Gourjatoux. Ils ont fourni un succulent repas. Il est fort agréable de rencontrer de nouvelles personnes et d'échanger nos points de vue.

Le 23 octobre 2025, Journée de l'Amitié au camping de Saint Pierreville. Les clubs zone sud-est ont été accueillis. 145 personnes étaient présentes au repas. 7 de Marcols y ont participé.

En raison des travaux de réfection du toit de l'école, le club a fonctionné pendant deux mois au premier étage de la mairie. Merci à Monsieur le maire et son conseil pour la mise à disposition de cette salle.

Bonne année 2026, santé et bonheur à tous.

Georgette SABY,
Présidente

MARCOLS LES EAUX



COMITÉ LOCAL DU SOUVENIR FRANÇAIS

Tout au long de l'année écoulée, le comité local du Souvenir Français a poursuivi sa mission d'entretien du souvenir et de valorisation de l'histoire locale.

Parmi les réalisations marquantes, la participation à la création de la randonnée "La boucle de John Brough" avec la mairie constitue un temps fort : ce nouveau parcours permet de découvrir le Rocher de Bourboulas, le village et les lieux liés au périple de l'aviateur rescapé.

Le comité a également organisé et accompagné les cérémonies mémorielles du 8 mai, du 8 novembre (crash de Bourboulas) et du 11 novembre, cette dernière ayant été marquée cette année par l'exposition « La Grande Guerre » prêtée par l'ONAC, ainsi que par la représentation du « Poilu Show » de la compagnie La Naïve, cofinancée par le Souvenir Français et l'ONAC, qui a accueilli près de 80 spectateurs. Un moment particulièrement émouvant a également été vécu le 6 septembre, avec l'accueil des nièces australiennes du Sergent Reginald Lance Nott, décédé lors du crash de Bourboulas, venues en séjour dans le village. Le comité prépare également la veille du cimetière de Lamastre, actuellement en cours d'organisation.

L'année 2026 s'annonce tout aussi riche, avec la poursuite des cérémonies du 8 mai, du 3 novembre et du 11 novembre. Au printemps, le village accueillera l'exposition itinérante « Résistantes & combattantes - De l'ombre à la lumière (1945-2025/2026) », conçue par le Groupe de recherche Achac en partenariat avec l'ONACVG. Cette exposition mettra en lumière le parcours de femmes engagées dans la Résistance, ainsi que les premières élues de la République. On y retrouvera notamment Marie Giraud, élue maire de Marcols-les-Eaux en 1945.

Pour le comité,
La Présidente,
Camille CHANAL

MARCOLS LES EAUX



ACTIVITÉS ORGANISÉES AU CAMPING DE GOURJATOUX

ASSOCIATION RAYON DE LUNE

Cette association a pour objet de développer la confiance en soi, la créativité et l'équilibre de vie. Elle propose des ateliers et des formations dans divers domaines. Son outil principal est l'éducation kinesthésique autrement appelée Brain Gym.

Le Brain Gym® est une méthode qui utilise des mouvements simples du corps pour améliorer la concentration, la coordination et le bien-être général. Elle repose sur des exercices faciles à réaliser, qui favorisent l'équilibre, la souplesse et la connexion entre les différentes parties du corps. Ces mouvements aident aussi à mieux gérer le stress et à rester calme dans des situations de tension.

Quelques exemples d'exercices :

- Les mouvements croisés pour améliorer la coordination et la fluidité des gestes.
- Le 8 couché : Tracer un grand 8 dans l'air avec la main pour mieux suivre du regard et se concentrer.
- Les contacts croisés : Croiser bras et jambes en respirant profondément pour se détendre et se recentrer.
- Les points du cerveau : Stimuler des points précis sous de la clavicule pour favoriser une sensation de vivacité et d'énergie.

Les bienfaits ressentis :

- Meilleure concentration et attention dans les activités quotidiennes
- Plus grande aisance dans les gestes et mouvements
- Réduction du stress et sensation de calme intérieur
- Amélioration de la posture et de l'équilibre

Le Brain Gym est accessible à tous, il s'adapte très facilement aux besoins de chacun. C'est pour cela qu'on le retrouve autant dans les écoles, dans les clubs de sport, dans les maisons de retraite et dans les ateliers de développement personnel. Il aide à retrouver un meilleur confort et une meilleure fluidité dans les actions du quotidien. L'activité de l'association est restée un peu ralentie ces dernières années. Certains d'entre vous ont quand même eux la chance d'expérimenter au cours d'un petit stage de découverte ou d'un atelier. Nous espérons qu'en 2026 d'autres opportunités pourront être proposées sur Marcols.

Nathalie ESCOFFIER

MARCOLS LES EAUX



IMMERSION À BORD DU NAUTILUS

ASSOCIATION MOULINS ET MOULINAGES DE LA GLUEYRE

Bonjour à tous,

En 2025, nous avons observé une baisse du nombre de visiteurs. Ce phénomène a été national, dans tous les domaines du tourisme, mais un peu moindre au Moulinage de la Neuve malgré tout. C'est grâce à notre communication qui s'élargit chaque année. Nos partenaires habituels sont le Parc des Monts d'Ardèche, Ardelaine, les offices de tourismes de Privas, du Cheylard et d'Aubenas.

Pascal Bruegelmans, responsable efficace de ce service, a permis grâce à ses contacts la venue dans notre village d'une antenne de la première chaîne de la télévision chinoise et, ensuite d'un petit groupe d'influenceuses chinoises spécialisées dans le textile et leur financement. A suivre...

Le 17 mai 2025, avec une inventivité extraordinaire, Pascal a préparé dans le moulinage une mise en scène (photo) qui nous immergeait dans l'océan à bord du Nautilus, du Capitaine Némo et de Jules Verne. Sur des pans entiers de mur des projections nous entraînaient dans les profondeurs marines (poissons, tortues de mer, etc...). Les machines du moulinage étaient mises en évidence par des éclairages insolites. Une foule de détails subtils et la musique choisie permettaient à notre imagination de se laissait emporter... Bref le public a été charmé.

Sachez qu'à chaque Nuit des Musée le thème et la mise en scène sont différents. Que nous réserve Pascal pour l'année 2026 ? Le budget de la mise en scène étant très serré, et après trois années orchestrées gratuitement par notre association, une participation au chapeau sera demandée pour cet événement.

En juillet, L'Ensemble Alexander, nous a interprété un nouveau concert de musique classique. Et ce, avec un nouveau public, se déplaçant, s'organisant, afin de faire partie des heureux auditeurs. Les places étant limitées, il est fortement conseillé de réserver en temps voulu, pour le concert de 2026.

L'association cette année a participé à l'achat d'un barnum utilisé par les différentes associations du village. Il a été inauguré pour la journée du Patrimoine, où il nous a protégés efficacement de la pluie ce jour là !

Les membres de l'association ont été invités à deux sorties comme chaque année :

- visite du remarquable château de Hautségur sur la commune de Meyras et l'écomusée du moulinage à Chirols qui nous ont réservé un accueil chaleureux.

- visite du moulin de Charrier par son propriétaire soucieux de préserver ce patrimoine.

Dans le village de Freyssenet où il se situe, une ancienne chapelle et son histoire ont aussi attiré notre attention.

Je remercie tous ceux qui participent à la gestion de notre association et à son développement. Bravo au Conseil d'Administration toujours présent. Je fais un appel aux Marcolais et Marcolaises sensibles au maintien du patrimoine du village. Adhérez à notre association pour qu'à Marcols les visites du moulinage puissent se poursuivre ! Que l'année 2026 permette de trouver des accords de paix dans le Monde. A tous, nous souhaitons un bon hiver, une bonne santé avec des bonheurs, petits et grands, à savourer sans modération.

Isabelle Fehrenbach
Présidente

MARCOLS LES EAUX



GERMAIN AYME, PORTE-DRAPEAU

UFAC

L'année 2025 a débuté avec la perte de nos camarades Raymond Maure,

Germain Aymé, porte-drapeau, et en fin d'année Jean Jacques Beydon.

Nous assurons à leur famille tout notre soutien.

L'année fut marquée par la venue, depuis l'Australie et début septembre des nièces du Sergent Nott, tombé au rocher de Bourboulas lors du crash de novembre 1943. Une cérémonie fut organisée sur place puis, le lendemain, en présence des autorités, devant le carré militaire.

Nos cérémonies du 8 mai et 11 novembre sont toujours empreintes d'émotion et nous remercions l'antenne du Souvenir Français pour leur aide logistique et leur implication. Mes remerciements également à nos jeunes lecteurs.

De plus, nous avons accueilli à deux reprises nos amis de la SAP Allex-Livron avec lesquels nous perpétuons le devoir de mémoire.

Le 11 novembre, nous avons eu l'honneur d'accueillir le « Poilu show », représentation de la compagnie La Naïve . Avec une salle comble et un tonnerre d'applaudissements, ce fut un beau moment de partage. Merci à toutes les bonnes volontés d'avoir rendu cela possible. Je vous souhaite une belle année et une bonne santé.

François Blache

MARCOLS LES EAUX



LA PLACE DU VILLAGE BIEN OCCUPÉE
POUR DÉGUSTER LA BOMBINE !

COMITÉ INTER-ASSOCIATIONS

Amis Marcolais,

Cette année 2025 s'en finit paisiblement ; j'espère qu'elle aura été sereine pour la plupart d'entre vous. Mais je sais, hélas, que beaucoup de familles n'ont pas été épargnées en 2025.

Après l'arrivée récente de Jean Fesquet, nouveau secrétaire, notre association va accueillir deux nouveaux membres pour 2026. Il s'agit de Madame Juanita BOUCHET et de Nicolas CÉCILLON (qui va succéder à Cécile VIALLE après 12 ans de très bons et loyaux services à la trésorerie du Comité Inter Associations).

Cet été, nous avons organisé, début août, notre randonnée habituelle qui a rassemblé 150 marcheurs. Deux circuits étaient proposés et les plus courageux ont eu la possibilité de passer au pied du rocher de Bourboulas, lieu du crash où sept aviateurs perdirent la vie dans la nuit du 3 au 4 novembre 1943. Le soir même, la traditionnelle bombine locale a rassemblé 240 convives devant la mairie, suivie du traditionnel bal des jeunes ; une fois encore la météo a été clémence.

Contents des résultats, nous avons aussitôt décidé d'organiser une soirée automnale à Gourjatoux avec au menu : charcuterie du plateau, soupe de courges accompagnée de châtaignes locales et un fromage blanc avec sa crème de marrons.

Ce soir là, 80 marcolais ont répondu présents pour une soirée paisible mais sympathique qui pourrait bien s'inscrire au programme 2026.

Le bilan financier annuel positif nous permettra encore une fois d'effectuer un don au CCAS du village ainsi qu'un second en faveur des enfants hospitalisés pour longue maladie au Centre Hospitalier de Montélimar (association créée par Maëlle Gerland sur son lieu de travail).

Nous avons d'autres participations financières prévues pour 2026 ; donc, dès le printemps, nous allons prévoir nos manifestations festives et sportives. Aussi, je vous donne rendez vous (nombreux) pour l'été prochain.

En guise de conclusion je me dois de remercier, une nouvelle fois, Yves notre chef cuisinier ainsi que ses commis, notre municipalité et tous nos bénévoles pour ces journées très intenses, sans oublier toutes les personnes qui nous sont fidèles par leur présence régulière. Et un grand merci pour un don reçu de la part d'un couple qui n'a pas pu se déplacer pour manger la bombine.

Très Amicalement.

Le Président,
Sylvain Souche

CAFÉ DES AIDANTS

Le café des aidants est un lieu ouvert à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

L'objectif du café des aidants est de soutenir les aidants familiaux dans un lieu de rencontre convivial, neutre, pour qu'ils puissent échanger, partager et parler de ce qu'ils vivent au quotidien dans leur relation d'aide. L'accès est libre et gratuit, il ne nécessite aucune inscription préalable. Les participants peuvent venir seulement une fois, et ne s'engagent à rien. Il est primordial de n'ajouter aucune contrainte au quotidien. Ces rencontres ont lieu autour d'un goûter.

Le Café des Aidants propose à chaque aidant de :

- parler des difficultés rencontrées, échanger conseils et expériences avec d'autres aidants,
- évoquer une problématique spécifique, être aidé à mieux vivre cette situation,
- Créer des liens avec les aidants vivant des situations similaires,
- améliorer la relation avec le proche accompagné,
- comprendre les troubles liés au vieillissement de la personne aidée,
- se sentir entendu et soutenu.

Bien qu'une thématique soit proposée à chaque rencontre, les échanges restent ouverts à toutes problématiques évoquées par les participants. Le café des aidants est animé par un professionnel du secteur médico-social : Mme Isabelle Isard, Assistante de soins en gérontologie.

Dates des prochaines rencontres : 05/01, 02/02, 02/03, 07/04, 04/05, 01/06, 06/07, 03/08, 01/09, 02/10, 02/11, 01/12, les rencontres ont lieu au bar Le Petit Marcolais de 16h30 à 18h (ces dates sont susceptibles d'évoluer).

Pour plus d'informations :

- www.aidants.fr/vous-etes-aidant/participer-a-une-action-pres-de-chez-soi/cafe-aidants
- www.marcols-les-eaux.fr/cafe-des-aidants

EHPAD Camous Salomon de Marcols les Eaux : 04.75.65.62.46



ÉCOLE DE LA GLUEYRE

Nous sommes une petite école avec pas beaucoup d'enfants. Cette année, nous sommes sept élèves, 3 en CE1, 2 en CE2 et 2 en CM2.

Comme nous ne sommes pas nombreux, nous travaillons souvent ensemble. Parfois, nous rejoignons l'école d'Albon ou alors, c'est eux qui viennent jusqu'à Marcols les Eaux. Par exemple, cette année, nous chanterons le spectacle de Noël avec eux, nous construisons une aéromobile ensemble : c'est une voiture qui devra avancer avec la force de l'air. Nous nous rassemblons avec d'autres écoles : Saint Pierreville, Beauvène, Saint Etienne de Serre, Gluiras, Saint Julien du Gua pour faire du sport au gymnase de Saint Sauveur de Montagut ou pour assister à des spectacles. On a participé au cross du collège pour les CM et du gymnase pour les CE. Au mois de mars, nous partirons à Vassieux en Vercors en classe découverte avec les copines et les copains de Saint Pierreville et d'Albon. Nous travaillons très bien et les vendredis, nous allons à la bibliothèque de la mairie. Nous remercions Sandrine qui s'occupe de nous. En début d'année, nous sommes allés visiter le moulinage de la Neuve. L'année passée, nous avons passé notre diplôme du savoir rouler à vélo et nous avons campé au camping de Gourjatoux où nous nous étions préparés à manger. Nous vous souhaitons une bonne lecture et aussi une bonne année 2026.

PHOTO : NOËL À L'EHPAD



ASSOCIATION DE CHASSE

Au nom de tous les membres de l'ACCA, j'ai le plaisir de vous adresser nos vœux de santé, réussite et bonheur pour 2026.

Je ne m'étendrai pas sur le bilan de la saison 2024-2025 durant laquelle environ 75 sangliers furent prélevés sur le territoire. A l'heure où j'écris ces lignes, la saison 2025-2026 laisse augurer un prélèvement en hausse. Trois jeunes chasseurs ont rejoint l'équipe cette année : Antoine, Rémi et Remy. Leur belle énergie et leur talent combinés à l'expérience des anciens contribuent sans doute aux succès rencontrés. Un autre jeune, Maxime, nous a gratifié d'un quintuplé de sangliers. Quel talent !

Mais que font les chasseurs de toute cette viande ? « Certains s'élèveront sans doute contre la *barbarie* de la chasse. Mais comment goûter le gibier sans le chasser ? Si l'on devait avoir compassion pour tout, on ne mangerait plus rien » nous dit Paul Bocuse dans l'avant-propos de son ouvrage « La cuisine du gibier » (« La cuisine du Gibier » Paul Bocuse, Flammarion, 2000) ; la chasse étant un des rares loisirs qu'il s'accordait. Chassant de préférence le canard, la plus grande partie de l'ouvrage est consacrée à la plume. Paul Bocuse commence le chapitre consacré aux perdrix par une belle citation d'Alfred Guérot qui je l'espère ne vous laissera pas indifférents.

« Comme le paysan, elle a le cœur français,
Elle aime ses petits, elle aime son ménage,
Se plaît dans son pays, ne le quitte jamais,
Elle reste à l'horizon du clocher du village. »

La partie consacrée au gibier à poil traite bien entendu des deux grands gibiers présents sur notre territoire : le sanglier et le chevreuil. Je vous propose une courte recette originale de Paul Bocuse :

Noisettes de chevreuil aux cerises

- Saler, poivrer les noisettes de chevreuil, les mariner quelques heures à l'huile et au citron. Les sauter vivement au beurre clarifié en maintenant les chairs rosées.
- Dresser en couronne les noisettes sur un plat rond, chacun d'elles placée sur un croûton en forme de cœur et coloré au beurre.
- Garnir le milieu du plat avec des cerises énoyautées et étuvées au cherry.
- Au moment de servir, saucer les noisettes d'une sauce venaison très légère.

Je vous souhaite un bon appétit, vous laisse le choix du vin pour accompagner votre plat et si vous êtes satisfaits du résultat et souhaitez réitérer l'expérience, n'hésitez pas à nous inviter !

Laurent Williot



EHPAD CAMOUS SALOMON

→ Au sein de l'EHPAD Camous Salomon, la vie continue de s'animer au rythme des saisons et des projets partagés.

Accompagnés par les équipes, les résidents participent régulièrement à des ateliers créatifs, des sorties de proximité, des activités intergénérationnelles et des moments festifs qui favorisent le lien social, la convivialité et le bien-être. Entre atelier floral, jeux de mémoire, goûters thématiques et promenades, chaque activité est pensée pour nourrir le plaisir, la stimulation et la participation de chacun.

→ Les moments forts de l'animation de cette année 2025 à l'EHPAD Camous Salomon :

- Janvier : confection de galettes des rois
- La journée carnaval du 6 Mars 2025 a eu un grand succès, Dona la Gamine a animé cette journée pour le plus grand plaisir des résidents, du personnel et de la direction.
- Médiation animale en compagnie de Jull le petit chien de notre Coco nationale
- Visite d'Ardelaine, Tonte, fabrique de coussin, cardage de la laine, fabrication de couettes.
- Juin : Repas festif avec les familles.
- Séjour à Hyères, les mois de juin et septembre pour deux groupes de résidents. Comme chaque année les résidents sont émerveillés de voir la mer, c'est la première fois pour certains.

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- C'est un vrai plaisir de découvrir nos ainés en dehors de notre établissement, sans blouse blanche ni horaire à respecter, nous ne discutons plus d'agents à résidents, c'est plutôt un voyage familial
- Visite du Parc Olbius Riquiere et pique-nique
- Après-midi clownesque à l'EHPAD
- Marché d'été à Lamastre, Le Cheylard, St Eulalie et Coucouron - Après le marché, petit rafraîchissement à l'ombre avant de pique-niquer, puis pour certains une sieste.
- Semaine du goût - Préparation de gâteaux servis pour le goûter (cake courgette-chocolat et gâteau carotte-citron). Beaucoup ont préféré le cake courgette-chocolat, mais on quand même trouvé le gâteau carotte-citron pas mal du tout.
- Sortie : journée aulac de Vernoux.
- Et bien sûr n'oublions pas notre loto mensuel, les séances de cinéma, activités de tarot et belote, activités manuelles, jeux de société, la gym douce et le Yoga sur chaise et le remue-méninge hebdomadaire ainsi que la sortie piscine tous les 15 jours/3 semaines au Puy en Velay dès le printemps.

MARCOLS LES EAUX



→ L'EHPAD Camous Salomon poursuit activement son amélioration en termes de pratique, d'environnement et de recyclage.

Notre objectif : réduire notre impact tout en sensibilisant résidents, familles et professionnels à une démarche commune tournée vers l'avenir et le respect de notre territoire.

Mise en place d'un compost : donner une seconde vie à nos déchets.

Depuis novembre, l'établissement trie ses déchets organiques afin de les valoriser via un compost collectif.

Dans le cadre de notre démarche de développement durable, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toitures du bâtiment.

Cette installation marque un pas concret et ambitieux vers un établissement plus responsable, aligné avec les engagements écologiques portés par notre commune et par notre structure gestionnaire.

→ Une démarche qui s'inscrit dans la durée

Ces actions ne sont qu'un début. De nouveaux projets sont à l'étude pour poursuivre cette dynamique : optimisation de la gestion de l'eau, réduction des emballages, actions de sensibilisation et partenariats locaux.

Notre volonté est claire : faire de l'EHPAD Camous Salomon un lieu de vie durable, moderne et respectueux, où bien-être humain et respect de l'environnement avancent main dans la main.

→ La rencontre de l'Hôpital Sainte-Marie et de l'EHPAD Camous-Salomon.

Cet événement, qui s'est tenu le 20 octobre 2025 à l'EHPAD Camous-Salomon, a rassemblé M. Nicolas Choutet Directeur Général et Mme. Laurence Mouyon Directrice Adjointe des Opérations médico-sociales, sociales et d'enseignement de l'Hôpital Sainte Marie, Mme Murielle Romegoux Cadre de Santé de l'EHPAD Les Myrtilles, Mme Stéphanie Mounier Attachée de Direction remplaçante, Mme Séverine Serre Infirmière de l'unité spécialisée gérontopsychiatrique de l'EHPAD Camous-Salomon, M. Yvan Muschitz Directeur Général et Mme Virginie Crémel Cadre de Santé de l'EHPAD Camous-Salomon. Cette rencontre avait pour but de redynamiser le partenariat entre les deux établissements, au service d'un meilleur accompagnement des résidents. L'objectif est de favoriser une collaboration étroite, notamment avec l'unité gérontopsychiatrique de l'EHPAD Camous-Salomon, afin que l'Hôpital Sainte-Marie puisse apporter son expertise et son soutien en cas de besoins spécifiques d'ordre psychiatrique. De belles perspectives se dessinent également, avec la mise en place possible de formations partagées, l'hôpital Sainte-Marie étant l'établissement de référence en Ardèche en matière de soins psychiatriques.

Pour suivre nos actualités :

- www.facebook.com/ehpadcamoussalomon
- www.marcols.fr

Vie communale



LES QUATRE NIÈCES TRÈS HEUREUSES ET ÉMUES
LORS DE LA CÉRÉMONIE

UNE VISITE AUSTRALIENNE ÉMOUVANTE

À Marcols, l'histoire, tout le monde la connaît : le crash, dans la nuit du 3 au 4 novembre 1943, de l'Halifax DT 726 de la Royal Air Force, avion qui devait larguer de l'armement à la Résistance en un lieu convenu de la Drôme. Et surtout le sauvetage de l'unique rescapé, John Brough.

De nombreuses cérémonies commémorent régulièrement cet évènement dans notre village. Cependant, cette année était toute particulière. En effet, elle était organisée à l'occasion de la venue de quatre nièces du sergent Réginalt Nott, décédé lors de ce tragique accident. Jeanet, Trudie, Marilyne et Leisa avaient tenu à venir se recueillir, tout d'abord le vendredi au rocher de Bourboulas, en présence de l'UFAC, d'élus, membres du CCAS, Marcolaises et Marcolais. Quelle émotion devant le rocher pour ces 4 descendantes ! Ce fut un grand moment de recueillement et quelques larmes versées notamment lors du dépôt des gerbes. Et pour terminer une envie de se rendre jusqu'à la ferme de Sénoulis.

Le samedi 6 septembre, la cérémonie était organisée au carré militaire du Commonwealth. Beaucoup de représentants, marcolais et marcolaises étaient présents autour de François Blache, Maire, pour remémorer ce crash. Jeanet, Trudi, Marilyne et Leisa ont apporté par leur présence une forte émotion, lors du dépôt des gerbes, de leur recueillement devant la stèle de leur oncle, Réginalt et lors du passage de l'hymne australien, qu'elles ont chanté avec fierté.

Elles ont reconnu avoir été très émues, tant par l'accueil chaleureux qui leur a été réservé depuis leur arrivée le jeudi précédent, que par l'attachement de tout un village à honorer la mémoire de ces soldats ayant œuvré auprès de la Résistance française au péril de leur vie. 82 ans après, ils sont toujours dans les têtes de tous.

Effectivement, leur dévouement et sacrifice sont une leçon d'humilité et de courage.

Ensuite une quarantaine de convives se sont retrouvées pour boire le verre de l'amitié et déguster un bon repas.

Jeanette, Trudi, Marilyne et Leisa ont été très reconnaissantes de l'accueil reçu et sont reparties émues avec le souvenir du lieu où repose leur oncle Réginalt NOTT.



OPÉRATION BRIOCHE : MISSION RÉUSSIE POUR LE CCAS

Un grand merci aux Marcolais pour votre générosité.

Grâce à vous près de 80 brioches ont été vendues au profit de l'ADAPEI 07 au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Merci encore à l'équipe, Membres du CCAS et bénévoles. Grâce à ces ventes, l'ADAPEI 07 pourra continuer à développer ses structures, financer du matériel adapté et soutenir des activités de loisirs.

Une belle réussite collective, placée sous le signe du partage et convivialité.

FORMATION PREMIERS SECOURS ET POSE D'UN DÉFIBRILLATEUR

Le 22 septembre a eu lieu une formation Premiers Secours de 7 heures dispensée par les Sapeurs Pompiers de l'Ardèche.



Y participait des employés communaux, des membres du CCAS, du Sivu des écoles ainsi que plusieurs élus. Une seconde journée de formation ouverte à 10 personnes est prévue par la commune dans le budget 2026.

Ensuite, le 20 octobre, il a été procédé à l'installation du défibrillateur sur une façade de la mairie. Une formation à son utilisation a été organisée le même jour.

MARCOLS LES EAUX



LE CONFÉRENCIER ET MARIUS



DE 10 À 82 ANS, TOUT LE MONDE JOUE !

DU THÉÂTRE À MARCOLS

Le 11 novembre, comme d'accoutumée, avait lieu la cérémonie au cimetière suivie de l'apéritif.

Mais, cette année, s'ajoutait au programme : une exposition très intéressante, présentée à la salle du conseil de la mairie, un repas partagé au Petit Marcolais puis, à 15h, rendez-vous était donné à la salle des fêtes pour le « Poilu Show » ! Pièce de théâtre proposée par la Compagnie La Naïve, la 500^{ème} représentation était jouée. Ce spectacle, de très grande qualité, a été joué partout, notamment au Mémorial de Verdun en 2022 ou à Paris, à l'intérieur de l'Arc de Triomphe en 2024 !

Autant drôle qu'émouvant, ce spectacle a plu à un large public. En effet, le Comité du Souvenir Français a comptabilisé 75 entrées : des enfants, des jeunes, des plus anciens. Tous enchantés par la qualité de cette pièce !

L'histoire est originale : un professeur d'histoire commence sa conférence sur la Grande Guerre, présente les faits à sa manière, n'ayant pas vécu cette triste période. Mais cela contrarie Marius, poilu marseillais mort au combat qui renaît de ses cendres pour parler avec le cœur de ce qu'ont réellement vécu ces combattants.

Le thème n'est pas drôle mais les comédiens nous ont emporté dans des éclats de rire tout de même. Précédés ou suivis de moments d'émotion, certains ayant la larme à l'œil à la fin du spectacle.

Merci à la troupe pour ce beau moment et félicitations à Hervé Pézière, notre marcolais comédien que nous avons découvert sous une autre facette !

JOUONS ENSEMBLE !

Très belle initiative de Laurent Atié et Baptiste Dancer !

Grands amateurs de jeux de société, ils proposent au Petit Marcolais d'organiser des moments partagés autour de jeux divers et variés. Idée très vite validée par Corinne et Sébastien.

Ce moment récréatif a lieu deux fois par mois, une fois le dimanche après-midi à partir de 16h et une fois le mercredi soir à partir de 18h.

Laurent et Baptiste apprennent avec plaisir de nouveaux jeux aux participants. Mais pour certains c'est aussi l'occasion de trouver des joueurs pour une coinche ou un tarot !

Le soir, chacun emmène quelque chose et c'est l'occasion de partager quelques gourmandises. Et, comme les soirées ont lieu le mercredi, on partage également des pizzas.

Le dimanche après-midi, crêpes ou gâteaux confectionnés par le Petit Marcolais nous régale ! Longue vie à cette belle animation !



UNE JEUNE AGRICULTRICE S'INSTALLE À MAURAS

Flavie BLACHE, fille aînée de notre maire, a toujours été passionnée par le monde agricole et rural.

Cependant, elle quitte le village il y a une dizaine d'années afin de s'installer dans le Cantal où elle exercera la profession d'inséminatrice pendant 7 ans. Mais, la reprise de la ferme familiale lui trotte dans la tête, son père va œuvrer encore quelques années et prendre sa retraite, elle le sait.

Hors de question que l'aventure s'arrête là, après 5 générations ayant exploité la ferme ! Elle décide donc qu'elle sera la 6^{ème} génération !

Avec son époux et la petite Paule qu'ils ont eue en 2024, elle déménage donc à Marcols en décembre 2024. Entre-temps, ils ont trouvé une maison à retaper à Mauras. En parallèle, avec François, ils créent le GAEC de MAURAS, qui commence son activité au 1^{er} janvier 2025. Les activités : élevage de 20 vaches de race Salers et vente de caissettes de viande ; élevage de 250 brebis et vente d'agneaux en coopérative, récolte des châtaignes et vente en coopérative et récolte de myrtilles (vente en direct). Dur travail, peu de vacances mais une grande passion ! Flavie tient à la préservation du patrimoine et au maintien des zones pastorales. Elle est une grande amoureuse de la région et des animaux, nous l'accueillons avec bonheur et nous lui souhaitons une belle et longue carrière !

24H DU ROCHER DU DON

Alexandre MEUNIER vient régulièrement en week-end ou vacances à Marcols.



Grand sportif dans l'âme, sa passion : monter à Don en courant ! Pas une fois mais enchaîner 2 ascensions.

Germe alors dans sa tête l'idée d'établir un record : faire le maximum d'allers-retours au sommet du Don (4 kilomètres 450 m de dénivelé positif) en 24 heures ! Drôle d'idée me direz-vous,

mais c'est la douce folie des grands sportifs ! Aimant beaucoup le village, il se dit qu'il serait bien d'organiser une animation autour de ce défi et en faire profiter le CCAS de Marcols. Il évoque ce projet au conseil municipal qui, bien entendu, soutient immédiatement cette belle initiative.

Cet évènement aura lieu du vendredi 10 avril 2026 20h au samedi 11 avril 2026 20h. Toute personne (en tant que particulier ou membre de clubs de trail) peut participer à cette épreuve : faire un ou des allers-retours en marchant, en courant...

Un ravitaillement sera mis en place sur la place du village où les départs auront lieu. Le CCAS, en lien avec l'AICG, mettra en place une buvette et un repas sous chapiteau (lentilles-saucisses).

L'objectif pour Alexandre : promouvoir le sport-nature en Ardèche et valoriser le beau site du Don. Merci Alexandre pour cette belle initiative et bon entraînement à tous !

LE CAMPING MUNICIPAL

Une nouvelle belle saison se termine pour le camping du Gourjatoux.

Les campeurs ont retrouvé ce petit coin de paradis au bord de la rivière. Le nouveau local d'accueil à la place d'un ancien cagibi a permis d'accueillir les campeurs à l'abri de la pluie et autour d'une table pour remplir les documents. Ce bureau a aussi permis aux différents membres de l'équipe du camping de tout regrouper dans un lieu unique, ce qui facilite le suivi des différentes activités, réservations et paiements de chaque emplacement. On y retrouve également l'appareil à carte bleue. L'instauration d'une feuille de suivi (contenant le numéro des emplacements, les informations sur le véhicule et les dates de paiement) permet à l'agent d'être au courant dès son arrivée des campeurs à aller voir, ce qui évite de déranger les autres inutilement.

Une nouvelle session « plantation de haies » et de 4 arbres a été organisée en novembre avec les membres de la commission camping. Cela est essentiel afin de fournir, d'ici peu, un peu plus d'ombre aux campeurs. Je remercie les agents techniques d'avoir permis de garder le camping propre et entretenu tout au long de la saison, Christophe et Eloïse pour leur accueil parfait au camping pendant l'été mais aussi Annabelle et Cécile qui répondent aux nombreux messages et demandes. Tout se déroule bien grâce à toute cette équipe !

Jérôme Vialle, Adjoint en charge du camping

AMÉNAGEMENT DE LA ZONE HUMIDE

Dans le cadre de l'aménagement du camping

Une mare et un sentier d'interprétation sur la faune locale, et notamment les odonates, seront réalisés ce printemps autour du lac collinaire. Cette zone humide, gérée en collaboration avec le Parc Naturel Régional a bénéficié de travaux d'ouverture. Elle est mise à disposition d'un agriculteur dans le cadre d'une convention de pâturage. Ces réalisations

ont été financées à hauteur de 80% par la Région. La fin des travaux est prévue fin février 2026.



CAROL'S TRIO A ASSURÉ UN MAGNIFIQUE CONCERT.

MARCOLS AIDE YAYEM

Vendredi 8 août, rendez-vous était donné au Petit Marcolais pour une soirée organisée au profit d'une œuvre humanitaire, à savoir un voyage pour Yayem, village du Sénégal, que je réaliserai fin avril 2026.

Le groupe Carol's Trio (au sein duquel mon ami Juan Vera est guitariste) jouait ce soir-là de manière bénévole, des planches charcuterie-fromage régalaient les convives nombreux. Bilan de la soirée : 530€ récoltés qui permettront de financer le coût du transport des vêtements au Sénégal. Merci au Petit Marcolais qui a gentiment reversé 1€ par planche vendue et au groupe qui a joué « au chapeau » dont le contenu a été intégralement reversé pour la bonne cause. Les vêtements généreusement donnés seront distribués dans des dispensaires ainsi que dans les familles nécessiteuses de la commune de Yayem (sur indication du maire du village). Merci à tous pour votre générosité !

Au moment d'imprimer la revue, une mauvaise nouvelle tombe : mon ami Juan est décédé brutalement le 28 janvier... Outre la tristesse de l'avoir perdu, cet évènement annule notre projet. Les fonds récoltés seront remis au CCAS, les vêtements distribués aux associations proches nécessiteuses.

Sabine Vialle

ATELIER MÉMOIRE

Une fois par mois le lundi à 16h30, une quinzaine de personnes se retrouve à l'atelier mémoire qui se déroule à la salle des associations.

L'activité proposée consiste en des exercices ludiques conçus pour stimuler les fonctions cognitives des séniors (le petit bac, la confection d'origamis...) tout en créant du lien social entre participants. Cet atelier animé par Chantal est ouvert à tous. Pour cela, il suffit de s'inscrire au 06 85 45 94 77 ou au 07 85 95 12 10.



ÉLECTIONS MUNICIPALES : CHANGEMENT DU MODE DE SCRUTIN DANS NOTRE COMMUNE

Les 15 et 22 mars 2026 auront lieu les élections municipales à Marcols les Eaux.

Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L2121-29 du code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Marcols les Eaux, suite à une loi du 21 mai 2025. Désormais, le scrutin de liste paritaire (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce-que cela va changer pour vous lors du vote ?
Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

ATTENTION : SI UNE LISTE DES CANDIDATS EST MODIFIÉE (AJOUT D'UN NOM, SUPPRESSION...), VOTRE VOTE SERA CONSIDÉRÉ COMME NUL ET NE SERA DONC PAS COMPTABILISÉ.

Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste. Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges)

État civil

ONT REÇU LE BAPTÈME CIVIL

Le 15 août 2025

- Léon, Bastian Blachier
- Loukas, Marius Joane Blachier

Le 11 octobre 2025

- Eïden, Patrice, Jean-Luc Lacroix – Ribier

- Le 26 février 2025 : Germain, Roger Aymé
- Le 21 Mars 2025 : Charles Woulvez
- Le 24 Mars 2025 : Jeanne, Thérèse Henriette Sautel épouse de Jean Marcel Cornu
- Le 1^{er} Juillet 2025 : Jean Claude Volle
- Le 22 Juillet 2025 : Jean-Marie, Victorin Emile Michel
- Le 19 Décembre 2025 : André-Jacques Portron
- Le 23 Décembre 2025 : Jean-Jacques Beydon
- Le 1^{er} Janvier 2026 : Guy, Clément Blachier

ILS SE SONT MARIÉS

Le 14 juin 2025

- Mickaël, Marc, Eugène Desmoulins et Marine, Laure Schmitt

Le 21 juin 2025

- Antoine, Yvan, Gérard Godel et Lisa, Eva Bouchet

Nouveaux habitants

ILS SONT ARRIVÉS CETTE ANNÉE 2025 SUR LA COMMUNE

- Jérémy Bon
- Jocelyne Bourgey
- Evéa Barbe

Nous leur souhaitons une longue et heureuse vie à Marcols !

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- Le 18 janvier 2025 : Raymond, Eloi Marius Maure
- Le 28 janvier 2025 : Alain, Alphonse Emile Carton
- Le 7 février 2025 : Marguerite, Jeanne Cros épouse de Albert Monteil
- Le 13 Février 2025 : Georgette, Andrée Ozil épouse de Paul Serre
- Le 22 Février 2025 : Colette, Marie Kauffer épouse de Eric Jouy

Commerces - Hébergements - Services

COMMERCES / SERVICES / ARTISANAT

ELBE AUTOMATISMES-EURL Laurent Blache : régulation, instrumentation, automatisme, électronique, électricité générale, énergies renouvelables - 4, Place de la Chaze - 04 75 29 63 52 ou 06 07 05 72 25,

Garage de La Source : vente et réparation toutes marques automobiles, matériel agricole et motoculture, vente de gaz domestique - 900 route de Saint Sauveur - 04 75 65 61 39 ou 06 77 27 44 78

Taxi Ambulance de la Vallée Philippe BLACHE - 04 75 65 69 67 ou 04 75 66 20 90

Taxi NURY - 04 75 66 62 88

ESPACE PIZZA 07 : vente de pizzas à emporter - 93 route de Saint Sauveur - 07 70 89 64 64 - facebook.com/Espacepizza07

Bar Restaurant Epicerie LE PETIT MARCOLAIS - 67 route de Mézilhac - 06 45 29 74 48

Baptiste BONNET : élagage, débroussaillage, abattage d'arbres, entretien jardins et espaces verts - 06 82 53 28 92,

Ferme biquettes et filles - 1314 route de Veyries - 07 81 20 97 79 ou 09 71 29 69 41 - biquettesetfilles@gmail.com

La Fournée Vagabonde : pains spéciaux lafourneevagabonde@gmail.com - 06 73 04 53 56

Mickaël DESMOULINS plâtrier-peintre-plaquiste - 485 route de Saint Sauveur - 06 03 59 76 80 - desmoulins.mika@gmail.com

LAC MULTI-SERVICE Entretien espaces verts, petit bricolage, nettoyage voitures - 07 87 25 18 90

EHPAD

EHPAD Camous Salomon : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - 160 route de Mézilhac - 04 75 66 62 46 - ehpad@marcols.fr

HÉBERGEMENTS

- Villa Bertha : gîte dans un hameau de charme - 21 chemin de Marouste - Tél. : 07 70 89 64 64 - www.gites.fr/gites_ardeche2coeur_marcols-les-eaux-h3358684.htm
- La maison de Tante Jeanne : chambres d'hôtes - 82 impasse du cadet - Tél. : 06 66 89 21 83 - favierarielle@yahoo.fr
- Domaine de Salomony : gîtes, chambres et tables d'hôtes, dans un cadre naturel et préservé, en bordure de rivière - Tél. : 06 16 79 09 18 ou 06 22 07 08 19 - www.domaine-salomony-ardeche.fr
- La Morel : gîtes en bordure de rivière - La Chaze - Tél. : 04 26 53 03 82 <https://moulinagelamorel.fr>
- L'atelier d'Auguste - rue des écoles - Tél. : 06 49 75 36 20
- Villa Marcols'Ange - Cros - Tél. : 06 63 43 84 04
- Le Duplex : gîte dans le village avec vue sur les collines - 18 montée de l'Église - Tél. : 07 70 89 64 64 - www.gites.fr/gites_duplex-en-ardeche_marcols-les-eaux_h2082842_nl.htm
- Chez Choupette : gîte dans le village - Site Airbnb

SERVICES

- Secrétariat de mairie - Horaires d'ouverture : tous les matins de 8h à 12h, les mardi, lundi et jeudi et vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 - Tél. : 04 75 65 63 36 - E-mail : mairie@marcols-les-eaux.fr - Site internet : www.marcols-les-eaux.fr
- Agence Postale Communale (APC) - Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8h30 à 11h50 - 1 Place de la mairie - Tél. : 04 75 65 62 60

- Bibliothèque municipale - 1 Place de la mairie (1^{er} étage) - Horaires d'ouverture : vendredi de 8h à 12h - Tél. : 04 75 65 63 36

INFOS UTILES

MAISON DE SANTÉ SAINT PIERREVILLE (RUE DU MOULINAGE)

- Médecin généraliste : Docteur Diane WILLIOT - Consultations sur rendez-vous et visites à domicile - E-mail : medecine@saintpierreville.com - Tél. : 06 29 22 85 47
- Médecin généraliste : Docteur Eugène MERCURY - Consultations sans rendez-vous - Tél. : 07 49 38 31 86
- Infirmiers libéraux : Marine DESMOULINS, Marjory FRANÇOIS, Nora CHASSON et Arthur JEANNETTE - Sur rendez-vous ou à domicile - Tél. : 06 86 05 16 04
- Infirmière Déléguée en Santé Publique - ASALEE : Rebecca SCARBROUGH - Sur rendez-vous par l'intermédiaire du médecin - Tél. : 06 38 05 53 27
- Acupunctrice (médecine traditionnelle chinoise) : Marine LESSARD - Tél. : 06 88 96 30 07
- Neuropsychologue : Valérie BON - Sur rendez-vous - Tél. : 06 81 93 72 27 - E-mail : neuropsy07@gmail.com
- Kinésiologue : Nathalie ESCOFFIER - Sur rendez-vous - Tél. : 06 16 79 09 18
- Ostéopathie méthode Poyet, Somatopathie : Rémi CARON - Sur rendez-vous - Tél. : 06 14 78 49 81
- Naturopathe, coach pro, massage lymphatique : Natacha BOZOR - Sur rendez-vous - Tél. : 06 33 63 02 94 - Email : hygeia.naturo@gmail.com
- Massages et hypnothérapie : Laure PERROT - Sur rendez-vous - Tél. : 07 81 06 58 88 - E-mail : lempreinte.lp@gmail.com

MARCOLS LES EAUX



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Urgence : tous types d'urgence, depuis tous les pays européens : 112

Pompiers (incendies-accidents et urgences médicales) : 18

SAMU (urgences médicales) : 15

Police ou gendarmerie : 17

Gendarmerie de Saint Pierreville : 04 75 66 60 07

Violences sur les enfants : 119

Violences conjugales : 3919



**Ce bulletin est financé
grâce à la participation
des annonceurs
que nous remercions
vivement pour leur
fidélité !**



Pains & brioches au levain

lafourneevagabonde@gmail.com

07190 MARCOLS-LES-EAUX

SARL BONNET BAPTISTE

0682532892

12 impasse du cadet

07190

Marcols les eaux

Abattage-Débordage

Entretien d'espace vert

Elagage



Laurent BLACHE
Gérant

07190 Marcols les Eaux

Tél : 04 75 65 60 54 | Portable : 06 07 05 72 25

Email : contact@elbe-energy.fr | www.elbe-energy.fr

CRÉATION, EXPLOITATION, MAINTENANCE
ET RÉNOVATION DE SITES DE PRODUCTION
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



GARAGE DE LA SOURCE

Dépannage
Réparation toutes marques
Matériel agricole motoculture
Vente de véhicules neufs et occasions
Gaz domestique

04 75 65 61 39
06 77 27 44 78

garagedelasource@orange.fr

900 Route de Saint Sauveur | 07190 MARCOLS LES EAUX



LE PETIT MARCOLS
MARCOLS LES EAUX

Bar, restaurant, petite épicerie, dépôt de pain sur commande

Corinne et Sébastien sont heureux de vous accueillir au Petit Marcols
du lundi au dimanche (sauf le jeudi jour de fermeture).



SOLAIREBOIS

ZA de la Gare - 20 Rue de la Gare - 07300 MALIVES
04 75 07 93 53 - info@solairebois.fr
www.solairebois.fr

weldom

Découpe bois
Découpe verre

Clé minute
Machine à teinter

ZI La Palisse - 07160 Le Cheylard

Tél. 04 75 29 00 75

Gaz pour les professionnels



TAXI NURY

COMMUNES DE STATIONNEMENT :

- Albon d'Ardèche • Saint-Pierreville •
- Marcols-les-Eaux • Saint-Sauveur-de-Montagut •

04 75 65 62 88

EGBI BLACHE VOLLE
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE BÂTIMENT ET INDUSTRIE

Volle Dominique

ZA ARIC
265 Allée de la Teyre
07160 LE CHEYLARD

04.71.29.38.58 / egb07@orange.fr / 06.80.63.46.61

THINNING
LOGGING
DEBROUSSAILLAGE
WOOD FOR HEATING

MILL NATURE
13 allée des peupliers
07300 Saint Georges les bains
04.75.51.40.47
millnature07@gmail.com

ROUVETYROL JEROME TP

TERASSISME
ASSAINISSEMENT
ENROCHEMENT
VRD
EAU POTABLE

TAUZUC
07190 ST PIERREVILLE

06/26/39/01/02
jerome.rouveyrol@hotmail.fr

PLOMBERIE CHAUFFAGE ZINGUERIE

Francis Vialatte
Tauzuc - 07190 ST PIERREVILLE
04 75 66 65 35

francis.vialatte@neuf.fr

A VOTRE SERVICE
DEPUIS 1982

Géothermie Aérothermie Solaire thermique Bois

TAXI AMBULANCE DE LA VALLÉE

24H/24

Taxi Ambulance de la Vallée

7J/7

04 75 66 20 90 - 04 75 65 89 67

Communes de stationnement:
Les Oliviers sur Eyrieux - Saint Pierreville - Vaucluse les Eaux

Gedimat
Thierry COURBY

725, route de Valence
07380 LES OLIVIERS SUR EYRIEUX

Ouvert du lundi au vendredi
de 7h à 12h et de 13h30 à 19h
le samedi de 8h à 12h

Thierry.courby6652@orange.fr | Tel. 04 75 66 20 74 | Fax 04 75 66 31 54

SASU CHAMBONNET
maçonnerie, couverture, charpente
424 route du moulin-vieux
07190 ALBON D'ARDECHE
sablaume.chambonnet@orange.fr
06 19 96 42 34

Bonnet Benjamin

Terrassement, assainissement,
aménagement paysager et
arboretum, aménagement résidentiel...

067948472
bonnetbenjamin07@orange.fr
201 impasse de l'Orme 07190 Albiez
d'Ardèche

ARSOTEC
Lucas BARTHELEMY
TECHNIQUE COMMERCIAL

06 77 77 77 77
lucas.barthelemy@arsotec.fr
Le Moulin de la Roche
43300 Le Chastel-sur-Loire

RUGGIEU CRÉA'LIGHT
Artifices - Illumination de Noël

Boulangerie Pâtisserie Viennoiserie Christophe MOULÀ
Boulangerie Pâtisserie Viennoiserie Christophe MOULÀ

65 Place de Clot
07190 St-Pierreville

Boulangerie CHRISTOPHE MOULÀ
Boulangerie Pâtisserie Viennoiserie
Christophe MOULÀ

04 75 90 42 99

Eyrieux Protection INCENDIE

EP INCENDIE
 06 75 03 12 45

SERILLON BOISSEONS

04 75 58 10 96

Le Village
07240 CHALENON

Fax : 04 75 58 75 19
serillon.boissons@outlook.fr

MÉTALLURGIE GÉNÉRALE

S.A.R.L.
HAVOND Michel
GENTON Ludovic
 06 99 01 48 95 M. Havond
 06 31 38 78 23 L. Genton
 Plos - 07190 GLUIRAS - 04 75 29 28 82
 sarthavondgenton@aol.com

ENTREPRISE NURY

07190 Albon d'Ardèche

04 75 65 29 24

Exploitation forestière
Achat et Vente de bois

Livraison de fumier domestique - GNFR



04 75 65 29 24

Print 07

www.print07.com

SAINT-PERAY
 04.75.40.40.06

AUBENAS
 04.75.93.60.92

BUREAUTIQUE - INFORMATIQUE
 SOLUTIONS D'IMPRESSION

Roger COURT & Fils

Marbrier - Pompes Funèbres- Fleuriste



Le Cheylard tél : 04-75-29-06-40

Saint Agrève Tél : 04-75-30-29-71

St Sauveur/Montagut 09-83-85-19-18

Spécialiste de la voirie communale et privé

G4
 Goudronneurs Ardéchois

Les Goudronneurs Ardéchois
 04 26 53 03 53

07360 St Michel de Chabrillanoux
anthony.moins@gmail.com www.goudronneurs-ardechois.fr

2H+G

ARCHITECTES

2H+G Architectes
 14 rue D. de Serres
 07390 La Voulte sur Rhône

2hplusg@gmail.com

MARCOLS LES EAUX

© MAIRIE DE MARCOLS LES EAUX
FÉVRIER 2026

